

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE – JANVIER 2018

(du 8 au 31 janvier)

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Affaire Houcine Arfa.....	4
▶ Préparation de la présidentielle de décembre 2018.....	8
▶ Diplomatie.....	11
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	11
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	11
▶ Justice, gouvernance.....	13
▶ Santé.....	15
▶ Education, université.....	16
▶ Migrations, réfugiés, traite.....	17
▶ Liberté d'expression, médias.....	17
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	17
▶ Bois précieux, exploitations minières, trafics de ressources, foncier.....	17
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	19
▶ Situation économique.....	19
▶ Divers, cataclysmes naturels.....	20

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

10/01 - Le « Conseil du Fampihavanana Malagasy » (CFM) entend mettre en place des cellules d'écoute dans les 192 Fokontany de la capitale. Elles devraient être opérationnelles en principe au mois d'avril, sous réserve que des financements soient accordés. L'extension de ce dispositif à l'ensemble du pays semble être un objectif hors d'atteinte à court terme.

24/01 - Depuis sa mise en place, le CFM n'a reçu aucune requête pour amnistie. Les 52 dossiers entre ses mains datent du temps du FFM (Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy), a expliqué son président, Maka Alphonse. Le sort de ces 52 dossiers reste en suspens, la Cour suprême ne s'étant pas encore prononcée. Le CFM a décidé de relancer à ce sujet le ministère de la justice. En revanche, si des demandes parviennent au CFM, les textes qui le régissent prévoient qu'il demande « *l'avis juridique motivé* » d'une Commission spéciale au sein de la Cour suprême et décide à qui l'amnistie doit être accordée. A noter cependant que cette commission spéciale n'a pas encore été mise en place « *pour des raisons qui ne dépendent pas de nous* », a souligné le président du CFM. Interrogé sur la tuerie du 7 février 2009, dont on ignore officiellement, et les auteurs, et la nature des infractions commises, Maka Alphonse déclare qu'il a besoin de l'avis juridique de cette Commission spéciale pour savoir si ces événements relèvent de la liste des faits non amnistiables prévus par la loi. Le président Maka ajoute : « *Il se peut que le CFM demande à la personne concernée de faire un mea culpa public. Si elle ne daigne pas le faire malgré l'avis de la Commission spéciale en sa faveur, elle ne pourra pas bénéficier d'une l'amnistie* ».

31/01 - Après avoir rencontré Didier Ratsiraka, le CFM a été reçu par Marc Ravalomanana. L'entretien a eu lieu avec la participation de son président, Maka Alphonse, du secrétaire général du TIM, Donat Andriamahefamparany, et des parlementaires du parti. Les deux parties se sont accordées sur la nécessité d'un dialogue et d'un apaisement politique avant les élections. « *L'ancien président enverra au CFM des documents* ».

décrivant les faits qu'il pense avoir compromis ces derniers temps la stabilité politique dans le pays », a expliqué Maka Alphonse. L'ancien président aurait l'intention de dénoncer les « intimidations » qu'il aurait subies ces derniers temps. Le CFM doit poursuivre ces rencontres avec les acteurs politiques majeurs, les entités de la société civile et les chefs d'Eglise.

16/01 - Défense de la démocratie et de l'État de droit - Les membres élus de la HCDDDED s'impatientent.

La mise en place de cet organe constitutionnel s'éternise, tout comme la mise en place de la Haute cour de justice (HCJ). Le décret officialisant la nomination de ses membres n'est toujours pas pris, accusant près d'un an de retard. Sur les neuf membres qui composent la HCDDDED, seul le membre désigné par le chef de l'Etat n'a pas encore été nommé mais selon le texte instituant l'entité, cette absence de désignation ne peut faire obstacle à son fonctionnement. Les huit membres élus font pression sur le chef de l'Etat et envisagent de porter l'affaire sur la place publique. Selon *L'Express*, cette situation de blocage trouverait son origine dans la désignation par la CNIDH d'une personnalité qui ne conviendrait pas à la présidence. La cour administrative a pourtant validé cette nomination. Pour convaincre le chef de l'État de mettre en place le Haut conseil, ses membres mettent en avant la portée internationale significative qu'elle revêtirait dans la lutte contre l'impunité et la défense des droits de l'homme.

18/01 - Edgard Razafindravahy, chef de file du parti ADN, rencontre des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la promotion des droits humains, relate *L'Express*, dont il est le patron¹. Membre du Comité des droits de l'homme de « *Liberal international* » depuis octobre 2017, il propose son appui aux acteurs locaux. Un tour d'horizon a été effectué avec les participants sur la situation à Madagascar : droits de l'enfant, des femmes, des personnes en situation de handicap, personnes âgées, affaire Antsakabary, condamnation de Clovis Razafimalala, îles Eparses... Edgard Razafindravahy juge que les violations des droits humains à Madagascar sont devenues monnaie courante et se sont banalisées. Un nouveau rendez-vous a été programmé avec la société civile pour le mois de février.

22/01 - Claudine Razaimamonjy, censée être détenue à la prison de Manjakandriana en attendant son procès, aurait été aperçue en plusieurs lieux.

Fanirsoa Ernaivo, présidente du SMM a confirmé ces rumeurs sur *TV Viva*. La femme d'affaires aurait été vue à Ambalavao, sa région natale, où auraient été commis les détournements de subventions qui lui sont reprochés. Elle serait apparue également à Ivato où elle a bâti l'hôtel « *A&C* » qui a accueilli des hôtes du Sommet de la Francophonie. *La Gazette* constate le retour en grâce de plusieurs proches de la présidence qui ont défrayé la chronique. « *Tous les limogés sont maintenant réintégrés dans les hautes sphères et prennent part à la campagne de 2018 : Ralava Beboarimisa, Nicole Andrianarivoson, Paza Didier, Henry Rabary-Njaka, Herisoa Razanadrakoto... Pour le régime peut-être, à l'approche du scrutin présidentiel, l'essentiel est de les reprendre afin qu'ils ne basculent pas dans les camps des adversaires les plus coriaces...* », suppute le quotidien.

23/01 - Cinquante-huit nouveaux généraux promus au titre de 2017.

Ils auront pour tâche de renforcer la sécurité, notamment en milieu rural, a souligné Hery Rajaonarimampianina. « *Entre autres, la lutte contre les vols de bovidés et le trafic des ressources naturelles, la défense de nos côtes et la réforme du secteur de la sécurité. Pensez surtout à la population rurale, pilier du développement, pour qu'elle puisse travailler en toute sécurité* » a-t-il notamment déclaré. *Tribune* écrit : « *Cette promotion d'un grand nombre de nouveaux généraux entre dans la stratégie du chef de l'Etat afin de s'assurer du soutien de ces derniers pour les échéances à venir. Une stratégie utilisée déjà par les chefs d'Etat qui se sont succédés à la tête du pays* ». Le site observe que la majorité des gradés proches du régime de Transition n'ont pas eu de promotion en 2017. Il rappelle en outre que l'armée malgache est connue pour être une « *armée mexicaine* » comptant une proportion de hauts gradés sans rapport avec les effectifs placés sous leurs ordres. Pour *L'Express*, l'impartialité sera probablement le principal défi auquel devront faire face les forces armées durant cette année électorale. Le commandement militaire a tenu une nouvelle fois à rappeler les obligations et la responsabilité de la grande muette, afin que celle-ci agisse pour la défense et le respect des valeurs républicaines.

23/01 - L'Association des Anciens Militaires (AAM), entité regroupant les ex-militaires, les réservistes et les veuves des militaires et gendarmes morts en service commandé, se mobilise

pour obtenir la satisfaction de diverses revendications. Après avoir échoué à tenir un meeting dans la capitale, ils auraient obtenu l'appui de sous-officiers en exercice et de simples citoyens pour une manifestation qui partirait du tribunal d'Anosy pour se diriger vers le centre-ville. Cette nouvelle mobilisation n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la commune et de la préfecture de police, indique *Midi*, qui redoute des incidents.

¹ <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/droits-humains-edgard%E2%80%88razafindravahy%E2%80%88fere%E2%80%88les%E2%80%88principaux%E2%80%88acteurs/>

25/01 - Hery Rajaonarimampianina fête les quatre ans de son investiture. A cette occasion, il présente un ambitieux plan d'émergence de Madagascar pour la période 2018-2030². Dénommé « *Fisandratana 2030* », le plan prévoit notamment de constituer des « *pôles de croissance* » dans le grand centre du pays, entre Antananarivo et Antsirabe, avec extension en direction de la région Atsinanana. Objectif : booster la croissance du pays pour lui faire atteindre un taux à deux chiffres et inscrire le pays dans une dynamique de croissance inclusive. Hery Rajaonarimampianina a exposé devant une assemblée de 1 200 personnes composée des représentants de l'État, du secteur privé et de la société civile quatre axes pour son projet « *Fisandratana 2030* » (traduit par émergence et renaissance) : l'éducation, la formation professionnelle, la santé et la nutrition. L'élaboration de ce plan, censé être le prolongement du Plan National de Développement (PND), a été faite, affirme-t-il, après analyse des mécanismes sociaux et économiques de la Grande Ile. Un programme d'infrastructure vient soutenir les axes principaux, notamment en matière de transport, de santé et d'énergie. Selon le président de la République, d'ici à 2030, 5 millions d'emplois seront créés, ce qui multiplierà le PIB par 3,5 et portera Madagascar à la 70e place au classement mondial de l'Indice de développement humain (IDH).

« *Un projet ambitieux sur le papier* », relativise *Tribune*, Ambitieux et aux financements flous selon *Jeune Afrique*. Pour *Midi*, « *Hery Rajaonarimampianina devrait plutôt songer à améliorer ses résultats pour les 11 derniers mois de son premier mandat* ». Ce projet est « *un véritable pied de nez à l'endroit de la majorité des Malgaches qui ne cesse de s'enfoncer dans une pauvreté. (...) Le président est en train de se lancer dans un pari impossible à réaliser. Rien que sur le plan constitutionnel, il ne pourra pas briguer le troisième mandat* », qui serait nécessaire pour rester en fonction jusqu'à l'échéance de 2030. Le quotidien *Les Nouvelles* s'étonne que cette « *vision* » pour Madagascar ne soit présentée qu'au terme de quatre ans de présidence et craint que ces perspectives aient été élaborées dans l'urgence, pour prendre de vitesse la présentation prochaine par Andry Rajoelina d'une « *Initiative pour l'émergence de Madagascar* ». Le choix du chef de l'Etat de célébrer le quatrième anniversaire de son accession au pouvoir est considérée par les partis membres de l'Armada (auquel appartient le Mapar d'Andry Rajoelina) comme « *une insulte contre le peuple malgache* », vu « *la réalité socioéconomique engendrée, entre autres, par une inflation généralisée, une pauvreté alarmante, l'insécurité grandissante, la corruption, les intimidations et acharnements politiques, la mauvaise gouvernance et le non-respect des textes en vigueur, les gabegies et les exploitations illicites des ressources naturelles* ». Pour le comité de soutien à la candidature de Marc Ravalomanana (KMMR 2018), ce discours-programme devait être prononcé en début de mandat. A quelques mois de la fin de celui-ci, la priorité pour le pouvoir devrait être de se consacrer à l'organisation d'élections « *libres, transparentes, démocratiques et inclusives* ». Une tournée sera bientôt effectuée dans les régions pour faire connaître cette vision « *Fisandratana 2030* » à toute la population, annonce le chef de l'Etat.

29/01 - Andry Rajoelina a lancé à Paris son « Initiative Emergence Madagascar »³ (IEM). De nombreux experts ont assisté et participé à la présentation de son programme de redressement du pays. Après quatre années de mutisme total, l'ancien président de la Transition confirme sa rentrée politique : c'est sa seconde intervention publique depuis le début de l'année. L'IEM se veut une plateforme de réflexion et de concertation pour attirer des talents capables de faire des propositions susceptibles d'être transformées en actions. Andry Rajoelina n'a pas manqué de défendre son bilan à la tête de la Transition, une période au cours de laquelle il prétend avoir pu agir pour le développement du pays sans aucun aide budgétaire extérieure. Selon lui, la population malgache vit actuellement « *dans le désarroi, et pour même beaucoup dans le désespoir total* ». « *Après l'Emergence 2030' de l'actuel président Hery Rajaonarimampianina et le projet IEM de Andry Rajoelina, il ne restera plus donc qu'à attendre que Marc Ravalomanana émerge à son tour* », écrit *Tribune*. Andry Rajoelina a annoncé que l'IEM tiendra prochainement un forum inaugural à Madagascar. Pour Hery Rajaonarimampianina, son projet est « *une promesse vide de sens* ».

25/01 - Le nouveau code électoral prévoirait que les candidats « indépendants » des partis politiques ne pourront pas se présenter aux prochaines législatives. Des députés contestent ces dispositions qui auraient été arrêtées pour favoriser l'élection d'actuels membres du gouvernement qui se présenteront au nom du parti présidentiel HVM. *Tribune* note qu'aux dernières législatives l'élection d'un grand nombre de députés indépendants avait permis la création d'une majorité présidentielle avec la migration de ces derniers vers le camp du régime. Les nouveaux élus « *indépendants* » pourraient donc être tentés de rejoindre le camp des plus offrants, sans souci de respect de la discipline politique. La Constitution de la IVe République prévoit en effet la déchéance des députés qui ne respectent pas la discipline de leur parti. Certains députés « *indépendants* » tiendraient à le rester pour pouvoir virer de bord si leur intérêt est en jeu.

² Communiqué officiel : <https://www.agenceecofin.com/politique/2501-53798-le-plan-fisandratana-2030-vise-a-placer-madagascar-sur-le-chemin-de-l-emergence-a-l-horizon-2030>

³ <https://www.youtube.com/watch?v=ilgEgz9NVA&t=243s>
<http://www.madagate.org/madagascar-informations-politiques/a-la-une/6669-andry-rajoelina-a-paris-speech-ecrit-sur-liem-au-petit-palais.html>

17/01 - La CENI tente de mobiliser les partis politiques pour atteindre l'objectif de 10 millions d'inscrits sur la liste électorale. A quelques jours de la clôture provisoire de la révision annuelle, on enregistre encore un gap de 453 000 inscrits. Les cadres politiques sont invités à mobiliser au moins 20 000 personnes sur toute l'étendue de la Grande île pour procéder aux vérifications et décider les récalcitrants à s'inscrire. Un objectif difficile à réaliser, tant les partis sont dans leur grande majorité dépourvus de relais locaux. L'ancien chef de l'Etat Norbert Lala Ratsirahonana a évoqué le contexte pré-électoral incertain qui prévaut. « *J'ai assisté pendant une cinquantaine d'année aux élections, tantôt en les préparant, tantôt en étant candidat ou en soutenant une candidature. Mais je trouve que l'élection de cette année est difficile à accoucher* », a-t-il confié.

Le chef du gouvernement, Olivier Mahafaly, mise également sur les opérations « jugements supplémentifs » pour atteindre son objectif. Tous les chefs de district sont mobilisés pour mener à bien ces opérations. Les bénéficiaires seront par la suite intégrés à la liste électorale par les représentants locaux de la CENI.

Le vice-président de la CENI déplore une faible mobilisation des citoyens, dont il rend en partie responsable la société civile et les acteurs politiques. En cause également, l'insécurité qui affecte plusieurs régions et qui conduit à limiter les déplacements. Les observateurs notent de scrutin en scrutin un désintérêt croissant de la population pour les élections, ce qui contribue à délégitimer les dirigeants élus.

31/01 - L'objectif de 10 millions d'électeurs ne sera pas atteint. A la clôture de la liste, il manque un peu plus de 300 000 inscrits. Le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, précise qu'après impression de la liste les électeurs non-inscrits pourront encore, dans un délai de 20 jours, déposer une réclamation. Interrogé sur l'éventuel impact de la non-atteinte de l'objectif de 10 millions d'électeurs pour les futures élections, il ajoute : « *Madagascar compte actuellement environ 25 millions d'habitants, sur qui donne un potentiel de 13 millions d'électeurs. Mais, pour ne pas être trop ambitieuse, la CENI, dans sa stratégie, a fixé la barre à 10 millions d'électeurs. La non-atteinte de cet objectif n'aura pas d'impact sur la crédibilité et la fiabilité des futures élections. Peut-être sur la légitimité des futurs élus mais pas sur la crédibilité des élections* ». Quoi qu'il en soit, la liste électorale sera définitivement clôturée le 15 avril. Le KMF/CNOE a demandé que le délai d'inscription soit prolongé, ce qui permettrait au ministère de l'intérieur d'atteindre l'objectif de 500.000 inscrits à partir des jugements supplémentifs. L'organisme redoute que ce faible taux d'inscription ait un impact négatif considérable sur la légitimité des prochains élus. Mais rallonger la période de la révision de la liste électorale dépend du code électoral qui en fixe les dates. Or on est pour le moment obligé de se conformer à l'ancien code électoral. **Les dates de la session parlementaire extraordinaire qui doit adopter la refonte de la loi électorale n'ayant en effet pas encore été arrêtée.**

► Affaire Houcine Arfa

08/01 - Evasion organisée d'Houcine Arfa, un Franco-algérien ayant travaillé à la présidence de la République en qualité de conseiller et de formateur de la garde présidentielle, affirme *La Vérité*. Emprisonné à la maison de force de Tsiafahy depuis le 20 juin pour une peine de trois ans, cet ancien officier de l'armée française aurait pu quitter le territoire le 28 décembre grâce à « *la complicité du personnel* » et aurait rejoint Mayotte à bord d'une pirogue à moteur, avant de prendre l'avion pour la métropole. Une évasion rocambolesque comme l'a qualifiée la presse française. De retour en France, l'homme, accusé par la justice malgache de « *détention illégales d'armes à feu, tentative de kidnapping, usurpation de fonction et extorsion de fonds* », conteste les raisons de son arrestation et dénonce certains conseillers du chef de l'Etat qui, selon lui, se livrent à des trafics de vanille et de bois de rose. C'est à la suite de cette « *découverte* » que ses ennuis auraient commencé. Les autorités se refusent à tout commentaire. L'évadé se serait plaint d'avoir été « *soutenu timidement* » par l'ambassade de France durant son incarcération. Le ministère de la justice souligne qu'un mandat d'arrêt international a été lancé à l'encontre d'Houcine Arfa. Il demande l'application des accords de coopération signés le 4 juin 1973, notamment de son annexe concernant les affaires judiciaires, la présence du fugitif sur le territoire français étant établie⁴. « *Trois agents pénitentiaires ont été placés en détention préventive, mais qui a véritablement organisé et financé cette évasion ?* », s'interroge *La Gazette* qui estime que l'intéressé a probablement bénéficié de complicités haut placées : « *Houcine Arfa a-t-il été exfiltré par des proches du chef de l'Etat, par des partisans de l'opposition ou par les services secrets français ? Aucune hypothèse n'est à exclure* ».

« **Une procédure totalement inique. Un coup monté** », dénonce **Me Frank Berton, l'avocat d'Houcine Arfa**, rompu aux arcanes judiciaires malgaches devant lesquelles il a déjà porté plusieurs dossiers criminels, rapportent des médias français⁵. L'avocat entend déposer plainte, en France, vraisemblablement pour « *séquestration arbitraire* ». Houcine Arfa affirme avoir versé 70 000 euros à la ministre de la justice et 30 000

⁴ Plus d'infos : <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/evasion-dun-sniper-mandat-darret-international-contre-houcine-arfa/>

⁵ <http://www.leparisien.fr/faits-divers/francais-evade-a-madagascar-j-ai-verse-70-000-eur-a-la-ministre-de-la-justice-15-01-2018-7502814.php>
<http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/francais-evade-de-madagascar-j-ai-vu-des-gens-tuer-assure-houcine-arfa-7791841763>

euros au procureur en charge de son dossier pour pouvoir être transféré dans un établissement plus souple que la prison de haute sécurité de Tsiafahy et être emmené à l'hôpital sous escorte allégée avant de pouvoir embarquer pour Mayotte à bord d'une pirogue. « *En six mois, j'ai perdu 20 kilos. A Tsiafahy, dès mon arrivée, j'ai été roué de coups de poings et de pieds par les gardiens, toujours ivres. Régulièrement, j'étais frappé avec une courroie d'alternateur, entourée d'une serviette éponge pour que ça ne laisse pas de marques. Là-bas, la vie n'a aucun prix, et j'ai vu plusieurs prisonniers mourir. J'ai été laissé dans une cage, surplombée par des gardiens qui vous insultaient ou vous urinaient dessus* », témoigne-t-il. Tribune écrit : « *Notons qu'Houcine Arfa n'a fourni aucun élément matériel de preuve pour étayer ses dires, et que certaines de ses affirmations antérieures sur la façon dont il s'est évadé apparaissent rocambolesques. L'on attend néanmoins après des accusations d'une telle envergure une réaction de la part des autorités malgaches, ne serait-ce que des explications plus détaillées sur l'enquête en cours sur cette évasion* ».

17/01 - L'Express met en avant le fait que lors de son arrestation le 20 juin 2017 le conseiller a été pris en possession d'armes à feu et d'équipements de tireur embusqué. Les perquisitions effectuées en plusieurs endroits ont permis de saisir de très importantes sommes d'argent, en ariary et en euros. Les fonds et les armes découverts ont nourri de sérieuses craintes d'attentat contre le président de la République. Selon de sources judiciaires, le prévenu aurait proposé de céder 20 % des montants saisis contre leur restitution. Houcine Arfat, qui aurait joué un rôle trouble lors de séjours en Afghanistan et dans des pays africains, est soupçonné par la police criminelle de mercenariat et de recrutement de tueurs à gage. Le quotidien doute que la demande d'extradition puisse aboutir. Ses déclarations selon lesquelles il aurait été victime de mauvais traitements ne peuvent qu'inciter les autorités françaises à la prudence.

« **Je ne connais pas cette personne** », affirme la ministre de la justice, **Rasolo Elise Alexandrine**. « *Pour connaître qui est réellement cette personne, je vous encourage à demander au procureur, au juge d'instruction en charge de son dossier et aux agents pénitentiaires* », a-t-elle suggéré. Pourtant, des documents circulent sur les réseaux sociaux qui attestent que la garde des sceaux a été destinataire de courriers officiels concernant la détention d'Houcine Arfat. *Midi* souhaite que le Bianco se saisisse de cette affaire qui met gravement en cause la crédibilité de la justice.

Pour La Gazette, les « révélations » d'Houcine Arfa manquent de preuves et sont contradictoires. Rien ne prouve que les sommes aient été réclamées et obtenues par les personnalités citées. L'intéressé affirme que ses relations étaient étroites avec le chef de l'Etat, ce que nie formellement ce dernier. Il se prétend conseiller en sécurité, payé 17.000 euros par mois, mais reconnaît l'absence de contrat. Houcine Arfa indique enfin que les accusations portées contre lui ont été montées de toutes pièces mais il reste muet sur les véritables raisons de sa mise à l'écart. Quoi qu'il en soit, « *à la veille des prochaines échéances électorales, les chancelleries étrangères et l'opposition suivent de près ce scandale qui entache un peu plus la Présidence de la République* », conclut le titre.

18/01 - L'accusation de corruption démentie par le gouvernement. Pour le ministre de la communication, Harry Laurent Rahajason, « *ces accusations ne sont même pas mensongères, mais ridicules. Ces accusations, proférées par un minable, un vaurien, me font seulement remarquer que la France reste inerte par rapport à la saisine de la justice malgache et qu'en plus elle laisse son ressortissant accuser ouvertement une nation souveraine et quelques-uns de ses dirigeants* ». Contactée, l'ambassade de France indique que le dossier est entre les mains de la justice française.

Le SMM a décidé de porter l'affaire Houcine Arfa devant le Bianco. Pour ne pas ternir l'image de la justice, le syndicat demande, si les faits sont avérés, que les auteurs de corruption, trafic d'or, trafic de bois de rose soient sanctionnés. Dans le cas contraire, il demande que soient poursuivis les auteurs de propos calomnieux.

Accusés d'avoir facilité l'évasion d'Houcine Arfa, les agents pénitenciers déplorent d'être devenus des boucs émissaires. Leurs syndicats demandent la libération de trois des leurs qui ont accompagné le prévenu lorsqu'il a quitté la prison de Tsiafahy pour rejoindre l'hôpital Joseph Ravoahangy Andrianavalona en raison de son supposé état de santé. Accusés de complicité, ces trois agents sous-équipés, qui agissaient sur ordre, auraient subi une agression lors du transfert, permettant au prévenu de s'évader. Le pouvoir attendrait une réponse de Paris sur la demande de coopération judiciaire, bien que la loi française ne prévoit aucune extradition pour ses ressortissants.

19/01 - La procureure générale de la République et le directeur de la police judiciaire ripostent aux accusations d'Houcine Arfa lors d'une conférence de presse conjointe. Alain Bruno Andrianirina déclare notamment : « *Puisqu'on collabore avec la police française, on a demandé les antécédents judiciaires d'Houcine Arfa. Nous n'avons pas été déçus en apprenant que son casier judiciaire n'était pas vierge. Il est fiché dans les registres de la police française. Rien qu'en 2001, il a été condamné trois fois. La première fois pour un vol à main armée, la deuxième pour coups et blessures, et la troisième pour kidnapping* ». Si l'intéressé affirme avoir versé 30 000 euros à la procureure pour pouvoir s'évader, Odette Razafimelisoa, dément. Le

Français a bien tenté de la soudoyer afin qu'elle lui signe une autorisation pour aller à l'hôpital, mais elle a refusé, explique-t-elle. « *Le fait de soudoyer, ça m'a vraiment choquée et c'est pourquoi j'ai dit "je ne peux pas faire ça". Je n'ai pas besoin de ce qu'il me propose.* (NDLR J'ai dit) : *"Mieux vaut que vous alliez demander à la ministre parce que c'est elle qui est la première responsable (NDLR de l'administration judiciaire)". Et je sais bien que ce sont les grèves de la faim (NDLR qu'il a faites), les insistances de l'ambassade qui ont poussé la ministre à faire cette autorisation* » La ministre de la justice, à qui Houcine Arfa dit avoir versé 70 000 euros, n'a pour l'heure pas souhaité réagir. Mais son directeur de cabinet a, lui, démenti les accusations du Français. Contacté au téléphone par l'AFP après la conférence de presse, M. Arfa a confirmé ses accusations. « *Je maintiens tout ce que j'ai dit, a-t-il insisté. Vous croyez vraiment que la ministre de la justice m'a fait libérer par amour ou par compassion ?* » M. Arfa nie catégoriquement les accusations qui lui ont valu sa condamnation, qualifiées de « *mascarade* ».

Le CRN (Comité pour la Réconciliation Nationale) hausse le ton en demandant à l'Etat de porter plainte. « *Si l'Etat malagasy se sent diffamé suite aux révélations d'Houcine Arfa, qu'il porte plainte devant le Parquet de Paris* », souligne Tabera Randriamanantsoa, qui poursuit : « *Par contre, si les révélations d'Houcine Arfa sont fondées, nous demandons la démission collective des dirigeants actuels car c'est la honte pour notre pays* ».

L'ambassadrice de France, Véronique Voulard Aneini, nie toute complicité dans l'évasion du franco-algérien. L'affaire, réaffirme-t-elle, est entre les mains de la justice des deux pays. « *La France respecte la souveraineté de Madagascar et l'indépendance de sa justice* ». La procureure de la République rappelle que Madagascar attend la réaction de la justice française au lancement du mandat d'arrêt international.

La Gazette laisse entendre que ce sont les services secrets français qui auraient exfiltré Houcine Arfa de Madagascar. Des complicités françaises auraient pris le relais de complicités malgaches. Il aurait pu quitter Madagascar par avion et non en pirogue, comme il le prétend. « *Houcine Arfa révèle manifestement de nombreux faits pour mieux en dissimuler d'autres. Dans cette affaire, la France joue un jeu clair-obscur et Houcine Arfa n'est pas dupe* », écrit le quotidien. « *Trois possibilités s'offrent à la France : soit elle accepte d'extrader Houcine Arfa, soit elle refuse, soit elle reporte sa décision après l'élection présidentielle. Dans les deux premiers cas, la décision française s'appuiera sur des raisons politiques habillées par des motifs juridiques. Le troisième cas laisse perplexe. Madagascar n'a pas obtenu de réponse officielle de la France au sujet de l'exécution du mandat d'arrêt international. Pourquoi ?* », s'interroge-t-il. Sans doute parce que « *La France serait avide de connaître les secrets d'Etat qu'Houcine Arfa meurt d'envie de divulguer, notamment au sujet des trafics opérés par l'entourage du chef de l'Etat* ». Sur toile de fond, une sourde rivalité entre la France et la Chine pour l'obtention des gros marchés qui échappent de plus en plus aux sociétés de l'Hexagone...

Pour L'Express, « Ce qui titille l'esprit c'est le choix des proches du président. Qui lui a proposé les services d'Houcine Arfa ? Si ce dernier était déjà fiché par la police française, comme l'affirme le directeur général de la police, on l'aurait donc recruté à son insu, pour sa 'spécialité' et pour des missions plutôt que de la formation de la garde présidentielle. Il a d'ailleurs déclaré dans ses interviews que ses ennuis avaient commencé lorsqu'il a refusé de liquider deux illustres politiciens. Là aussi, ses propos sont difficiles à vérifier mais les faits ont tendance à justifier ses 'divagations' ».

Un médecin placé en détention provisoire, portant à quatre le nombre des personnes incarcérées. Ce médecin est celui qui a demandé l'avis de la ministre de la justice pour le transfert de Houcine Arfa dans un établissement hospitalier en raison de son état de santé supposé. La ministre a donné son feu vert pour une première consultation mais le médecin aurait utilisé cet accord initial à trois reprises, contrairement à la réglementation. Et c'est au 3^{ème} transfert que le détenu a pris la fuite. Des sources concordantes indiquent que Houcine Arfa aurait été conduit dans un 4x4 blindé jusqu'à Mahajanga où une vedette rapide l'attendait pour faire cap sur Mayotte.

22/01 - La ministre de la justice dépose une plainte contre le détenu évadé. « *Ses déclarations ne sont que mensonge et diffamation et je suis surprise que les journalistes n'aient effectué aucune investigation* », explique-t-elle. Selon elle, le détenu n'aurait subi aucune violence mais aurait tenté de se suicider à deux reprises, ce qui aurait justifié son accord pour un transfert à l'hôpital. « *La gêne et les réponses tardives des autorités n'ont fait qu'accroître la méfiance des Malgaches envers le pouvoir en place* », note RFI⁶.

23/01 - Houcine Arfa a pu regagner Paris sans passeport, lequel a été confisqué par la brigade criminelle au moment de son arrestation. La thèse que l'évadé ait bénéficié d'aide et de complicités étrangères

⁶ Voir l'article de RFI – Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/99/78/448497/118871514.pdf>

semble s'imposer. L'implication de son épouse, employée par une compagnie aérienne française, est également évoquée. A ce jour, une vingtaine de personnes ont été entendues par les enquêteurs.

24/01 - Houcine Arfa annonce qu'il va remettre un enregistrement au Bianco mettant en cause un responsable au sein de la brigade criminelle, Ostrom Whens, qui aurait servi d'intermédiaire avec la procureure de la République, Balisama Razafimelisoa.

Un responsable du Bianco révèle qu'une enquête a été lancée pour faire la lumière sur les révélations de Houcine Arfa. Une initiative prise suite notamment à la doléance déposée par le SMM. Pour *Midi*, la question est donc de savoir s'il va auditionner tous les hauts fonctionnaires cités par le fugitif. Parmi eux figurent entre autres, la ministre de la justice, Rasolo Elise Alexandrine, la procureure de la République, Odette Balisama Razafimelisoa, le commissaire de la brigade criminelle, Ostrom Whens et le directeur général de l'administration pénitentiaire. Pour le moment, deux agents pénitentiaires, un infirmier et le médecin chef de la prison d'Antanimora sont incarcérés.

L'ambassadrice de France, Véronique Voulard-Aneini rappelle que « la France n'extrade pas ses ressortissants ». La justice française aura à se prononcer, dans le cadre de la coopération judiciaire entre les deux pays. La diplomate nie farouchement toute implication de la France dans cette évasion. « *Comme tous les Français détenus à Madagascar, il a bénéficié de la protection consulaire, sans plus. Comme tous les détenus, le médecin du consulat l'a examiné lorsqu'il était malade* ». Une note verbale du ministère français de la justice révèle que dans le cadre du mandat d'arrêt international lancé par Madagascar, **Houcine Arfa a été placé sur la liste des personnes recherchées en France.** Une fois appréhendé, le fugitif devrait purger dans l'Hexagone le reste de ses 3 ans d'emprisonnement. Il aura également à répondre devant la justice malgache pour tentative d'extorsion de fonds, évasion et diffamation envers la ministre de la justice.

25/01 - Le SMM saisit le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Sa présidente, Fanirisoa Erinaivo, motive la demande du syndicat suivant un article d'une loi de 2007 qui stipule qu'une enquête peut être ouverte contre des magistrats. « *Seule cette enquête que nous demandons pourrait déterminer les faits réels concernant l'évasion et les dénonciations. C'est à l'issue de laquelle que la justice sera en mesure de sanctionner les fautifs pour mettre fin à l'impunité si le cas de corruption est avéré. Sinon, elle permettra à la justice malgache de sanctionner l'auteur des diffamations à l'endroit de ses responsables* ». Objectif : redorer le blason de la justice et sanctionner les fautifs.

L'Express écrit : « Trois semaines après sa cavale, Houcine Arfa fait encore parler de lui au pays. Comme quoi l'affaire prend des proportions incongrues et se rapproche dangereusement de la présidence. L'affaire est tellement sale et flagrante qu'on se demande comment le SMM et le Bianco vont la traiter. (...) Pour démêler cette histoire, seule une enquête véritablement indépendante et profonde est nécessaire. On se heurte malheureusement à un déficit institutionnel. Qui aura le cran d'affronter les conseillers du président, la ministre de la justice, les gardes pénitentiaires et démonter les rouages de cette affaire sans peur et en toute objectivité ? (...) On en sera encore là dans 50 ans si la société civile ne se réveille pas »

Madagate croit savoir qu'Houcine Arfa a été présenté à Hery Rajaonarimampianina en marge de la COP 21 à Paris⁷. « *Mais qui l'a présenté et pourquoi faire exactement ? En tout cas, suite aux attentats du 13 novembre 2015 à Paris, la mission d'Houcine Arfa était déjà précise et précisée : sécurisation intense du 16^e sommet de la Francophonie qui devait se tenir en novembre 2016 à Antananarivo. (...) A ce moment-là encore, Houcine Arfa c'était un 'spécialiste en stratégie militaire' qui avait fait ses preuves dans l'Hexagone, dans plusieurs pays d'Afrique et même au Moyen-Orient. A Dubaï pour être précis. Alors, que s'est-il passé ? Quelque chose de très simple lié à la trahison et à l'appât du gain* ». Le site laisse alors entendre qu'Houcine Arfa aurait été présenté au chef de l'Etat par le franco-malgache Henry Rabary-Njaka, avocat au barreau de Paris, devenu par la suite ministre des affaires étrangères. Ce dernier aurait cherché par la suite à s'en débarrasser pour d'obscures raisons...

26/01 - Des fonds saisis difficiles à tracer. Après conversion, plus de 315 millions Ar ont été découverts au total au domicile d'Houcine Arfa. Sept mois après cette saisie, on ignore sur quel compte du Trésor ou de la Banque centrale cette somme faramineuse a été déposée. Les devises saisies avaient été placées dans deux valises codées gardées au bureau du chef de la brigade criminelle, en même temps que des équipements de tireur embusqué. *L'Express* s'interroge sur le sort qui a été réservé à cette saisie, les membres de la brigade criminelle étant connus pour utiliser à leur propre compte des véhicules confisqués à des malfrats. Interrogé, le commissaire Whens Ostrom, chef de la brigade criminelle, désigné par Houcine Arfa comme l'intermédiaire dans les prétendus actes de corruption, renvoie au service communication du ministère de la sécurité publique, lequel n'a pas pu être joint.

⁷ <http://www.madagate.org/politique-madagascar/dossier/6661-hery-rajaonarimampianina-aura-t-il-raison-davoir-tort-encore-et-encore.html>

27//01 - Les dessous financiers de l'« Arfagate », selon La Gazette. Houcine Arfa a été payé 17000 euros par mois, soit plus que le président Macron. Ce montant, qui n'est pas contesté par les autorités, « est une source de frustration pour les autres fonctionnaires en général et pour les forces de l'ordre en particulier », écrit le titre. Certains formateurs militaires malgaches, plus qualifiés et expérimentés qu'Houcine Arfa, ne touche pas le vingtième de sa rémunération. « Si Houcine Arfa est devenu l'ennemi public numéro un du régime, c'est sans doute pour une question de gros sous. Même si Houcine Arfa était bien payé, il en voulait toujours plus. Il est frustré de ne pas avoir sa part du butin des trafics d'or, vanille et bois de rose. C'est sans doute la raison pour laquelle ses relations étaient tendues avec certains conseillers du chef de l'Etat. Qui dit kidnapping dit rançon. Qui dit rançon dit gros sous. Parmi les accusations qui ont abouti à la condamnation d'Houcine Arfa, figurent les kidnappings. A-t-il organisé ou commandité des kidnappings ? (...) Ou au contraire, devait-il trouver une solution aux kidnappings récurrents, sur instruction du chef de l'Etat, comme il le prétend ? Dans ce cas, son action louable a peut-être gêné les intérêts de commanditaires de kidnappings en haut lieu. Et si Houcine Arfa avait été pourchassé pour n'avoir pas accompli une prestation contraire à son éthique ? Sur les réseaux sociaux, il affirme avoir refusé d'exécuter l'ordre d'assassiner des personnalités malgaches. A-t-il refusé parce que la mission n'était pas prévue ou parce qu'elle n'était pas suffisamment payée ? Son refus étant considéré comme un affront, il aurait été sanctionné. Ses adversaires ont habilement exploité la situation en retournant ses obligations contre lui. C'est pourquoi il a été accusé de vouloir assassiner le chef de l'Etat et de commettre des kidnappings », suppute le quotidien.

► Préparation de la présidentielle de décembre 2018

09/01 - Hery Rajaonarimampianina plaide ouvertement pour un second mandat à l'occasion de sa première émission hebdomadaire « Fotoam-bita » de l'année. Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana l'avaient déjà devancé dans les tous premiers jours de la nouvelle année. Les protagonistes de la crise de 2009 se préparent ainsi à un nouvel affrontement qui fait craindre aux observateurs un remake de la crise de 2009... Rivo Rakotovo, président du parti présidentiel HVM, déclare : « nous ne permettrons pas qu'un autre candidat qui n'est pas au pouvoir gagne les élections. Faire partie d'un parti au pouvoir est une opportunité à saisir », affirme-t-il à l'attention des membres du parti, ajoutant : « nous avons des députés, des sénateurs, des ministres et des chefs de région HVM, il n'y a donc aucune raison de perdre les élections ». A cette fin, les chefs de région sont appelés à se montrer exemplaires dans leur gestion.

10/01 - Pour Marc Ravalomanana, il n'y a pas d'obstacle à sa candidature. Sa condamnation par contumace aux travaux forcés à perpétuité pour la tuerie du 7 février 2009 n'est pas valide, a-t-il réitéré lors d'un point de presse. « Vous savez bien qu'en politique il ne faut pas accepter toutes les condamnations, les accusations. Je ne me sens pas encore condamné, je n'ai pas encore reçu la notification. Parce que la juridiction, à l'époque, n'était pas compétente, c'est la HCJ qui est compétente pour juger le président de la République [institution toujours non installée]. » En cas de non-recevabilité de sa candidature, l'ancien chef de l'Etat brandit à demi-mot le spectre de troubles politiques. « S'ils bloquent ma candidature, c'est à vous d'imaginer la situation. C'est tout. Ce n'est pas une menace ». Marc Ravalomanana a aussi évoqué une possibilité d'alliance politique pour le moins surprenante : « Si Rajoelina venait me voir et faisait un accord avec moi, je suis prêt, pas de problème, je le connais depuis longtemps. Il est businessman aussi ». La déclaration a provoqué l'hilarité d'une partie de l'auditoire, celle-ci ne sachant pas si l'ancien président était sérieux ou non, note RFI. Une jurisprudence existe cependant concernant la condamnation d'un chef de l'Etat en l'absence de l'existence d'une Haute Cour de justice, note RFI. L'ancien président Didier Ratsiraka, par exemple, a été condamné par une cour criminelle ordinaire, sous la présidence de Marc Ravalomanana justement.

La ministre de la justice, Elise Rasolo, a répliqué immédiatement à Marc Ravalomanana : la décision de justice qui le condamne aux travaux forcés est fondée et applicable. Mais vu que le jugement a été rendu par défaut, l'ancien président jugé par contumace devrait recevoir prochainement notification de la décision. « S'il ne fait pas opposition dans les délais après notification, le verdict sera appliqué et Marc Ravalomanana devra répondre de ses peines. » a-t-elle averti. Marc Ravalomanana se verrait donc contraint de faire usage des voies de recours, sous peine de se voir appliquée la décision de justice. Un bras de fer avec la justice et le pouvoir s'annonce donc pour l'ancien président, conclut Tribune. Marc Ravalomanana a par ailleurs toujours déclaré qu'il se refuserait de faire une demande d'amnistie auprès du CFM (Conseil du Fam-pihavanana Malagasy). « Si j'y procède, cela veut dire que j'accepte ma condamnation, or ce n'est pas le cas », a-t-il affirmé. Midi s'interroge : « La question est de savoir pourquoi le régime HVM a attendu 2018, année électorale, pour chercher à tout prix à appliquer cette décision de justice. Pourquoi Marc Ravalomanana n'a-t-il pas été arrêté et incarcéré dès son retour d'exil ? ». L'ancien président a nié catégoriquement que son épouse Lalao puisse se présenter à sa place au cas où sa candidature ne serait pas recevable.

13/01 - Christine Razanamahasoa, ancienne ministre de la justice de la Transition : « *C'est une juridiction compétente qui a jugé Marc Ravalomanana* ». Elle estime par conséquent que la justice doit suivre son cours normal et que l'ancien chef de l'Etat se voie notifiée sa condamnation par contumace.

Pour L'Express, l'arrestation de Marc Ravalomanana ne se fait plus guère de doute. Les autorités attendraient juste le bon moment pour passer à l'acte. Dès que la notification du jugement aura été effectuée, le prévenu disposera, selon le code pénal, d'un délai de 10 jours pour faire appel. S'ensuivrait alors un nouveau procès, cette fois contradictoire. La notification pourrait être accompagné d'une arrestation mais une source judiciaire indique que l'ancien chef de l'Etat pourrait se voir épargné ce passage en prison, comme ce fut le cas pour Pierrot Rajaonarivelo. Pour dissuader les autorités de son arrestation, Marc Ravalomanana met en avant le risque de soulèvement de ses partisans.

Marc Ravalomanana a pu s'envoler sans entrave pour la France, où il doit rencontrer la diaspora malgache sur Paris et poursuivre sa précampagne. *La Vérité* s'en étonne et juge qu'il aurait été prudent de lui opposer une interdiction de sortie du territoire.

15/01 - Marc Ravalomanana à la recherche du soutien de la diaspora en France. Il a effectué un déplacement très médiatisé à Savigny-le-Temple, en région parisienne où, selon ses supporters, il aurait été accueilli par une foule en liesse.

08/01 - Général Béni Xavier Rasolofonirina : « *Les forces armées n'accepteront pas une nouvelle crise* ». Le ministre de la défense et son collègue de la gendarmerie nationale affirment que le pays ne mérite plus d'être dirigé par un pouvoir non issu d'élections libres. Les forces armées refusent désormais d'être instrumentalisées et de faire les frais des rivalités politiques, préviennent-ils. Leur mission consiste à préserver la quiétude des consultations et de préserver les institutions républicaines, se plaisent-ils à rappeler.

11/01 - La « Journée nationale de l'assainissement pour la lutte contre la peste », nouvelle occasion pour des futurs candidats à la présidentielle de mener une offensive de charme auprès de l'électorat. Cette journée avait été décrétée chômée et payée pour permettre à la population de participer en nombre aux opérations de nettoyage. Les agents de l'Etat ont été mobilisés sur leur lieu de travail. Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana ont célébré l'évènement en se rendant dans les quartiers sous l'œil des caméras, « *sur fond de lutte de leadership* », indique *Midi*. Selon *L'Express*, la journée a rencontré un succès mitigé. Madagascar reste l'un des pays les plus insalubres du monde et la journée annuelle de peut répondre au défi posé. C'est toute une culture de l'hygiène et de la protection de l'environnement qu'il faut pouvoir inculquer à la population, estime le titre. Comme le chef de l'Etat, l'ancien président a également répondu aux questions des journalistes. D'un ton ironique, il a répliqué à la ministre de la justice et aux rumeurs qui évoquent sa prochaine arrestation : « *Si l'on m'arrête, qui va aider la population d'Antananarivo à assainir sa ville ?* ». Interrogé sur la crédibilité de ces rumeurs, Hery Rajaonarimampianina s'est contenté de déclarer que « *les entités concernées font leur travail par rapport à ce dossier* ».

09/01 - Consultation des organisations de la société civile sur le projet de lois électorales. Le processus de concertation a été engagé mi-décembre, après bien des attermoissements. Le premier ministre précise qu'il ne s'agit pas de négocier le texte ou de conclure un accord mais seulement de lever les doutes avant adoption par le Parlement en session extraordinaire. Les trois projets de loi font l'objet d'un examen article par article. La CENI escompte l'adoption définitive de ces textes pour fin mars. Le temps est compté : les normes internationales en matière d'élection exigent en effet que les règles du jeu soient établies au moins six mois avant le scrutin. La CENI exige pour sa part un délai de huit mois pour pouvoir mener à bien sa mission d'information jusque dans les localités les plus reculées. Le KMF/CNOE (Comité national pour l'observation des élections) déplore de ne pas avoir été invité à cette concertation.

13/01 - A l'approche de l'élection présidentielle, le chef de l'Etat donne un coup de balai dans son entourage, analyse *Midi*. Déjà, au fil du temps, nombre de ses proches collaborateurs et compagnons de la première heure ont été écartés. Pour ne citer que le cas des trois « *Amazones* » : Claudine Razaimamonjy, Nicole Andrianarivoson et Herisoa Razafindrakoto, puissantes femmes d'affaires qui ont beaucoup fait parler d'elles au début du quinquennat car très proches du couple présidentiel. Connue comme étant le bailleur de fond du parti présidentiel, Claudine Razaimamonjy séjourne désormais à la prison de Manjakandriana. Nombre d'observateurs estiment qu'elle a été lâchée par la présidence. Même situation sans doute pour Nicole Andrianarivoson dont le décret d'abrogation de sa nomination en tant que conseillère spéciale a été pris en novembre. Tout récemment, on a appris le limogeage de la directrice de cabinet, Herisoa Razafindrakoto, aussi présidente du CA de la société de gestion du port de Toamasina et de la société Fanalamanga⁸. De nombreux autres proches collaborateurs de Hery Rajaonarimampianina ont déjà été limogés ou écartés. Parmi

⁸ Importante société d'Etat qui possède un patrimoine de 68 000 ha de terrain destinés à la production forestière à Moramanga
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

eux le directeur du protocole, Liva Harivony Rabarihoela, et le directeur des études juridiques, Idealsou. A en croire certaines sources, l'assainissement entrepris devrait se poursuivre.

17/01 - Le Conseil du « Fampihavanana Malagasy » (CFM) lance un appel à l'apaisement et au dialogue, « conditions sine qua non d'une cohésion sociale et d'un développement durable ». L'organe se montre préoccupé par le risque de survenue d'une nouvelle crise politique avant, pendant ou après les prochaines élections. Alphonse Maka, président du CFM, laisse entendre qu'il pourrait prendre des initiatives dans l'hypothèse où la situation viendrait à se tendre, notamment si des textes adoptés visent à la disqualifier certains candidats.

18/01 - L'ancien président de la Transition, Andry Rajoelina, n'a pas donné suite à l'appel lancé par Marc Ravalomanana qui lui propose une alliance. Pour *Midi*, cette initiative « contre nature » est motivée par la crainte de l'ancien président de se voir notifiée la décision de justice le condamnant aux travaux forcés, qui le contraindrait à renoncer à sa candidature à la présidentielle. « Certes, une association Ravalomanana-Rajoelina pourrait provoquer un 'tsunami' contre le régime actuel. Nul n'ignore cependant que cela risquerait de provoquer une crise sans précédent », met en garde le titre. *L'Express* ne croit pas non plus à ce rapprochement entre les protagonistes de la crise de 2009 dans le but de défaire le pouvoir HVM. La députée Christine Razanamahasoa, ancienne ministre de la justice de la Transition, refuse de répondre à cette proposition et affirme qu'aucun contact n'a eu lieu entre les équipes des deux personnalités.

22/01 - Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana courtisent les fidèles de la FJKM dans le cadre du lancement officiel des activités de l'Eglise pour la nouvelle année. Le stade de Mahamasina était bondé pour l'occasion. Le chef de l'Etat, fidèle de l'Eglise, dirigeait une forte délégation gouvernementale, premier ministre en tête, accompagnée du président du Sénat. Placé sous un chapiteau, il a pris la parole es-qualité. Sous un autre chapiteau avaient pris place Marc Ravalomanana et son épouse Lalao. L'ancien président a pris la parole en tant que président du comité du . Les deux hommes ont ainsi trouvé une nouvelle opportunité pour mener une opération de charme à l'endroit des chrétiens, note *Midi*. La célébration du 50e anniversaire de la FJKM est placée sous le signe du pardon et de la réconciliation, alors que des rumeurs insistantes annoncent une prochaine arrestation de Marc Ravalomanana... Le quotidien s'interroge : l'appartenance des deux hommes à une la même religion pourra-t-elle éviter une telle issue qui précipiterait le pays dans une nouvelle crise ?

Le pasteur Ammi Irako Andriamahazosa, président de l'Eglise réformée de Madagascar, est sorti de la réserve qui avait été la sienne lors de sa prise de fonction en 2016 pour appeler les fidèles, en cette année électorale, à ne pas avoir peur de la politique et à s'engager. Selon *L'Express*, les propos tenus par le comité d'organisation du 50e anniversaire laissent clairement entendre que les Eglises n'accepteront pas que l'un de ses membres soit exclus de la présidentielle.

23/01 - 24 heures après le culte de la FJKM exhortant à la réconciliation et auquel ont pris part le chef de l'Etat et Marc Ravalomanana, fidèles de l'Eglise, la manifestation organisée par ce dernier à Tolagnaro a été réprimée. Les forces de l'ordre, sous l'autorité de l'adjoint du préfet de police, se sont opposées à la tenue de son meeting dans une enceinte close. L'électricité a été coupée, le matériel de sonorisation détruit et les téléphones portables confisqués. Lors d'un récent déplacement à Toliara, Marc Ravalomanana avait déjà été empêché par le ministre de la pêche, Gilbert François, de tenir un rassemblement avec ses partisans. Il avait été menacé par de jeunes opposants, membres du parti présidentiel HVM, dès son arrivée à l'aéroport et tout au long de son séjour. Des tracts « à caractère tribaliste » auraient été distribués.

24/01 - Arrivé à Ambovombe après son passage mouvementé à Tolagnaro, Marc Ravalomanana a eu droit au même accueil musclé alors qu'il espérait rencontrer ses partisans de la région Androy. Les éléments de l'Emmo/Reg l'ont empêché de sortir de sa voiture et un groupe de personnes a manifesté avec des tracts « Ravalomanana, Androy n'a pas besoin de vous ». Selon *Midi*, le préfet se serait même permis de pénétrer au domicile privé de l'ancien député TIM pour interdire la rencontre qui devait s'y tenir. Le quotidien écrit : « *Devant ces faits flagrants, le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) brille par son silence. Cet organe en charge de la réconciliation nationale n'a jamais rappelé à l'ordre les auteurs des inscriptions manifestement à caractère tribaliste brandies par des groupes des jeunes lors de sa visite à Toliara* ».

L'entreprise Tiko et les magasins Magro, propriété de Marc Ravalomanana, seraient victimes des casseries du pouvoir et des forces de l'ordre. Après que l'usine de la société Triple A d'Andranomanelatra-Antsirabe ait été fermée au mois de décembre, les véhicules frigorifiques et autres camions appartenant à la société feraient également l'objet de fouilles scrupuleuses et insistantes sur la RN7.

22/01 - Marc Ravalomanana visé par une plainte de la Jirama pour un branchement illicite à sa résidence d'Andranomanelatra près d'Antsirabe. La plainte aurait été déposée en octobre. Le PDG du groupe Tiko nie les faits. Il explique qu'il s'agit d'une résidence secondaire qui n'est pas raccordé au réseau électrique

mais qui est alimenté par un groupe électrogène. L'affaire aurait été découverte par la Jirama lorsque la fourniture d'électricité a été suspendue à l'usine AAA (ex-Tiko) d'Andranomanelatra pour non-règlement d'impayés. L'ancien président aurait alors déposé une requête au tribunal pour rétablissement de la fourniture d'énergie à sa résidence mais la Jirama aurait découvert alors qu'aucun contrat n'existait avec l'intéressé. Si cette affaire de branchement illicite est avérée, Marc Ravalomanana pourrait être condamné à une peine d'emprisonnement qui compromettrait sa candidature à la présidentielle.

29/01 - La Jirama a dépêché sur place des agents, accompagnés d'un huissier, qui ont pu apporter la preuve que la résidence de l'ancien président était alimentée en électricité par la société Tiko-AAA et ce depuis de longues années. La société d'Etat fait valoir que cette opération entre dans le cadre des actions entreprises pour éliminer les pertes « *non techniques* » qui plombent ses résultats. Des actions d'assainissement qui se font sans distinction et dans la transparence, affirme-t-elle. En outre, un cadre de la Jirama rappelle que l'ensemble du groupe Tiko doit encore 5,5 milliards Ar pour ses factures impayées. Une procédure de recouvrement de créances est en cours. Me Norosoa Raharimalala, avocate de Tiko-AAA, accuse la Jirama de ne pas avoir restitué fidèlement les constats effectués lors des visites qui ont eu lieu sur place.

25/01 - Les produits de la société Tiko-AAA considérés comme illégaux. Trois mois après la décision de fermeture de l'usine de la société Triple A à Andranomanelatra Antsirabe, des produits de la société circulent et sont encore en vente. Les autorités, qui cherchent à savoir si l'usine fonctionne à nouveau, ont demandé aux forces de l'ordre de se rendre sur place pour constater la situation. Le siège de la société a été encerclé par les forces de l'ordre, un barrage militaire a été installé à l'entrée. Des fouilles intensives sont également effectuées sur les véhicules de la société. Le DG de Triple A s'étonne du maintien de la décision de fermeture, alors que les procédures de régularisation ont été accomplies. Il suspecte les autorités d'obéir à des considérations politiques visant à faire obstacle à la candidature de Marc Ravalomanana. Le DG de Triple A alerte les pouvoirs publics sur le sort de ses 900 employés et des paysans qui fournissaient 8 000 à 10 000 litres de lait par jour. D'après le directeur général, Rabenatoandro Lanto, les Magro de Behoririka et de Tanjombato sont aussi menacés de fermeture.

► **Diplomatie**

12/01 - Arisoa Lala Razafitrimo nommée ambassadrice auprès des Nations unies à New York. Il s'agit du troisième agrément intervenu en six mois, après celui d'Alain Djacoba Tehindrazanarivelo à Addis-Abeba et de l'ancienne ministre de la culture Mialy Mireille Rakotomalala à Tokyo. Elle remplace l'ambassadeur en poste depuis 2002. Arisoa Lala Razafitrimo avait été ministre des affaires étrangères sous le gouvernement de Roger Kolo. Elle occupait le poste de conseillère spéciale du président de la Commission de l'UA. Des demandes d'agrément ont été adressées à plusieurs pays depuis février mais les réponses se font attendre. Les trois ambassadeurs nommés par le nouveau pouvoir sont des anciens « *ratsirikistes* ». *Midi* note que six postes de chargés d'affaires sont également tenus par des femmes, à Paris, Rome, Washington, Afrique du Sud, Inde et Allemagne. Sur les 17 ambassades malgaches à l'étranger, huit sont occupées par des chargés d'affaires, hommes et femmes confondus.

12/01 - Marc Ravalomanana « Homme de l'Afrique 2017 » pour son « leadership politique ». Cette distinction lui a été décernée par l'« *African Leadership Magazine* », le président national du TIM l'a emporté sur le président du Kenya Uhuru Kenyatta.

24/01 - Les forces françaises de l'océan Indien, basées à La Réunion (FAZSOI), pourraient appuyer Madagascar dans la lutte contre le commerce illicite de ressources naturelles comme le bois de rose. Les bâtiments de guerre dont dispose l'armée française pourraient être mobilisés pour sécuriser les côtes, sur requête des autorités malgaches et en limitant l'intervention aux zones maritimes internationales. Pour ce faire, l'accord de défense entre les deux pays devrait être révisé. Le général Vidaud, commandant des FAZSOI, a rappelé que ses forces peuvent également intervenir pour exfiltrer des ressortissants français en danger, lutter contre les trafics de drogue et l'immigration clandestine.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► **Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements**

27/01 - Le directeur de la police nationale de Toamasina révèle la découverte de plus de trois tonnes d'ossements humains dans une dizaine de tentatives de trafic déjouées au cours de l'année 2017. Le bilan fait également mention d'un surcroît d'affaires concernant les trafics de cannabis (plus de 100 tonnes saisies et détruites), de rhum artisanal et de fausse monnaie. 3 700 infractions ont été enregistrées. 1 200 individus ont été placés sous mandat de dépôt, 1 200 autres ont bénéficié d'une liberté provisoire. 16 bandits sont

tombés sous les balles des forces de l'ordre. 32 auteurs de hold-up ont été interpellés. 18 policiers ont été sanctionnés après avoir été traduits en conseil de disciplines. Cinq agents ont été dégradés. Toamasina dément la réputation d'une ville où règne une grande insécurité.

24/01 - Un membre des forces de l'ordre, à la tête d'un groupe de trafiquants d'armes, activement recherché. Le réseau vendait des Kalachnikov à des malfaiteurs au prix de 5 millions Ar. Cinq membres de ce groupe ont été écroués à la maison centrale d'Antanimora.

13/01 - Morondava - Des bandits braquent le couvent des sœurs de la Congrégation du Sacré-Cœur de Raguse. Trois hommes ont été déférés au parquet. Parmi eux, un ancien jardinier de la communauté. Les voleurs, poursuivis par une centaine de voisins du couvent, ont échappé de peu à une vindicte populaire. L'un d'entre eux a néanmoins été capturé et a reçu des coups de marteau en pleine face. Les forces de l'ordre sont intervenues rapidement et ont évité que la tension ne dégénère.

11/01 - Cinquante dahalo ont été arrêtés en 2017 et 31 ont été tués, selon un bilan dressé par le régiment militaire n°4 de Mahajanga, pour les seules régions Melaky et Betsiboka, qui connaissent une résurgence inquiétante de vols de bétail, accompagnés de meurtres.

16/01 - Munis de fusils d'assaut, une soixantaine de bandits ont investi nuitamment le centre-ville d'Ikalamavony dans une salve de coups de feu. Un enseignant a été abattu. Eleveur de bovins, il a été tué d'une balle en plein front. Les forces de l'ordre, en sous-effectif, ont attendu avant de se lancer à la poursuite des malfaiteurs.

17/01 - Une trentaine de dahalo fortement armés ont attaqué un village de la commune de Befasy, district de Morondava. 80 zébus ont été dérobés. L'affrontement avec les villageois a fait un mort et sept blessés parmi la population.

19/01 - Betroka - Des gendarmes d'élite de l'Unité spécialisée anti-Dahalo (USAD) et des militaires armés, appuyés par une centaine de civils, ont assailli un repère de dahalo réputé imprenable. Le village d'Andranomanga est connu comme un lieu de retranchement et d'organisation des bandits les plus redoutés, où sont gardés des troupeaux volés (plus de 800 têtes selon les estimations). Les forces de l'ordre ont dû marcher cinq jours dans une nature hostile pour parvenir à destination. Le village avait été déserté avant leur arrivée et les troupeaux mis à l'abri. Une résistance avait été organisée, qui a débouché sur une violente confrontation. Aucune victime n'est cependant à déplorer.

23/01 - Quatre dahalo abattus par la gendarmerie à Ankazoabo Atsimo. Une bande d'une quarantaine de dahalo armés avaient pris d'assaut deux villages pour tenter de s'emparer de leurs troupeaux. Lancés à leur poursuite, les villageois ont perdu leurs traces. Informée, la gendarmerie appelée en renfort, est tombée nez à nez sur les bandits et a dû faire usage de ses armes pour se dégager.

24/01 - Ambato Boeny - Un gendarme abattu et dépouillé de sa Kalachnikov par une bande de dahalo qui l'ont pris en tenaille au cours d'une poursuite. Les trois autres gendarmes qui l'accompagnaient n'ont pu s'interposer. Les dahalo ont pris la fuite, abandonnant le corps et leur butin.

15/01 - Vindicte populaire. Une foule furieuse a battu à mort deux bandits présumés à Marolambo. Accusés d'attaque à main armée, leur foyer avait été perquisitionné par le Fokonolona qui a mis la main sur un pistolet de fabrication artisanale chargé. Sans plus attendre, la foule a décidé de se faire justice.

18/01 - Maroantsetra - Les gendarmes et la justice menacés : cinq personnes tuées par la population. A l'origine de cette vindicte populaire, le cambriolage, suivi d'agression d'un vieux couple, commis par une douzaine d'hommes armés de Kalachnikov. Les victimes étaient des collecteurs et des planteurs de vanille et de girofle. Le père de famille avait tenté de riposter à cette intrusion et les malfrats avaient tiré sur lui. L'homme avait été abattu de sang-froid, son épouse grièvement blessée. Les voisins, témoins de cette tragédie, ont été sommés de ne pas intervenir. Déterminés à venger eux-mêmes cette attaque, les habitants ont lancé une expédition punitive, allant jusqu'à menacer les gendarmes et la justice pour qu'ils s'abstiennent de poursuivre les meurtriers. Ont été abattues toutes les personnes soupçonnées de complicité avec les meurtriers.

18/01 - « Vindicte populaire : un phénomène récurrent ? », s'interroge *La Gazette* : « Il semble que depuis l'automne 2016 les cas de vindictes populaires se soient multipliés. Plusieurs incidents tragiques ont été révélés par les médias et les réseaux sociaux. Cette recrudescence est-elle inédite ou la vindicte populaire à Madagascar est-elle un phénomène 'habituel' et récurrent ? Quelles sont les raisons qui poussent une partie de la population à rendre justice elle-même, et ce par des méthodes cruelles et horribles, utilisées au vu et au

su de toute le monde ? Que dit la législation du pays et que font les diverses autorités pour endiguer le problème ? Quelles sont les perspectives à moyen terme pour régler ce problème ? ». Selon la CNIDH, 46 personnes ont succombé à des actes de justice populaire de septembre à début novembre 2016.

23/01 - Vindictes populaires évitées de peu dans le district de Soanierana-Ivongo. Plus de 400 individus se sont rués au bureau du district pour exprimer leur colère et demander que leur soit livré un homme placé en garde à vue qu'ils accusent d'avoir dérobé des plants de vanille sur pieds. Les éléments de l'Emmo/Reg sont intervenus pour contenir la foule. Les représentants de la direction régionale du commerce et de la consommation sont accourus pour tenter de raisonner la population. Les autorités ont indiqué aux villageois que l'individu qu'ils voulaient appréhender avait été transféré en lieu sûr. Les villageois ont rédigé un courrier aux autorités pour réclamer l'exil de cet homme, faute de quoi ils lui feraient payer ses méfaits.

29/01 - Un homme de 58 ans est mort sous les coups d'une foule en colère à Fianarantsoa. L'homme était connu pour avoir commis plusieurs petits larcins. Une enquête est ouverte pour déterminer qui sont les responsables de ce meurtre, a fait savoir la police. La photo a fait le tour de *Facebook* : un vieil homme allongé par terre tente de se protéger le visage avec les mains. Debout à côté de lui, un jeune homme tient un bloc de pierre au-dessus de sa tête. Autour, des dizaines de personnes assistent à la scène sans bouger. Avant de recevoir cette pierre sur le visage, l'homme a été tabassé par la foule, explique la police. Il est mort à l'hôpital, quelques minutes plus tard. Les étudiants de l'université de Fianarantsoa l'ont soupçonné d'avoir commis un vol. Certains disent qu'il avait dérobé un chargeur de téléphone portable, d'autres expliquent que c'était une tablette. *Midi* invite la CNIDH à se saisir sans délai de cette affaire.

11/01 - 22 jours de captivité pour John Raza, jeune cadre de la société Ucodis, karana de nationalité française, enlevé le 20 décembre dans le quartier d'Ankorondrano. Sa famille n'a aucune nouvelle de lui. Le Collectif des Français d'origine indienne apporte un soutien à ses proches. L'enquête se poursuit au niveau de la cellule mixte, dans la plus grande discrétion.

12/01 - John Raza a été libéré. Le jeune homme a pu rejoindre ses proches sain et sauf. Aucune information n'a été divulguée sur les conditions de sa libération. Contrairement à la plupart des cas d'enlèvements, John Raza est issu d'une famille modeste. Il avait été enlevé le jour où il partait à l'étranger rejoindre sa compagne, pour se fiancer. Le versement d'une forte rançon est signalé mais le montant n'est pas indiqué.

18/01 - Le propriétaire indo-pakistanaise d'une bijouterie de renom d'Antananarivo enlevé alors qu'il se trouvait bloqué dans un embouteillage. Six individus armés de Kalachnikov et sur deux scooters ont soudainement encerclé la voiture avec trois personnes à son bord, le propriétaire de la bijouterie, âgé de 68 ans, et ses deux gardes de corps. Les bandits ont tiré en l'air puis brisé la vitre du véhicule. Les assaillants ont subtilisé l'arme d'un des gardes du corps. La victime a été emportée sur l'un des scooters, en triple montée. La victime serait le président de la communauté Karana dont nombre de ses membres opèrent dans le secteur de la bijouterie. C'est au moins le 6e enlèvement dans la capitale en dix mois a fait savoir le Collectif des Français d'origine indienne de Madagascar (CFOIM) dans un communiqué. Pour le CFOIM, ce nouvel enlèvement « *vient une fois de plus écorner l'image de Madagascar, qui confirme son statut de pays à risque tant pour les investissements et le tourisme que pour la population* ». *La Vérité* s'interroge sur la possible implication de l'otage dans un trafic d'or à l'échelle internationale.

27/01 - Le secteur privé s'insurge contre la multiplication des enlèvements et l'impuissance des autorités. Le Groupement des entreprises, le Collectif français d'origine indienne, le Groupement du patronat, la Confédération du tourisme, le Groupement des femmes entrepreneurs, le Syndicat des industries, la Chambre de commerce France-Madagascar ainsi que de nombreuses associations et groupements, affichent leur crainte et leur mécontentement face à « *l'inaction des autorités* ». La violence et l'insécurité touchent selon eux toutes les couches de la société, à un niveau jamais atteint, obligeant les entreprises à investir massivement dans leur sécurité et celle de leurs salariés. Les enlèvements seraient le fait d'une mafia qui atteindrait les hautes sphères du pouvoir militaire et politique. Les zones rurales ne seraient pas épargnées par ce fléau.

► Justice, gouvernance

27/01 - Le premier président de la Cour suprême, Modeste Randrianantenaina, rappelle aux magistrats leur obligation de réserve. Un devoir qui semble en conflit avec les libertés garanties par le droit syndical. Le juge estime que le non-respect de cette obligation a pris de l'ampleur au cours de l'année écoulée. Or, selon lui, du respect de l'obligation de réserve dépend la crédibilité du système judiciaire. Un point de vue également défendu par le chef de l'Etat, qui insiste notamment sur le respect du secret de l'instruction. Sans le nommer, les autorités visent de toute évidence les sorties médiatiques du SMM et de sa présidente, Fani-soa Ernaivo, dans des dossiers brûlants comme celui de l'affaire Claudine Razaimamonjy. La magistrate

tient à préciser que lorsqu'elle intervient dans les médias, c'est au nom du syndicat et non en qualité de substitut du procureur. Or la liberté syndicale, dit-elle, implique « *la liberté d'opinion et d'expression* » par voie de presse, « *sans autorisation préalable* ». Une liberté qui prévaut lorsque les organisations syndicales « *doivent formuler des critiques à l'égard de la politique économique et sociale du gouvernement* ».

11/01 - Un quatrième appel à candidature a été lancé aux magistrats pour le 1^{er} Pôle anti-corruption (PAC) qui doit être installé dans la capitale. La phase d'enquête de moralité a été éliminatoire. Le manque de candidatures remplissant les conditions requises a également compliqué la tâche du comité de sélection composé de membres du Bianco, du Samifin, du CSI et du ministère de la justice. La mise en place est reportée vers mi-février. À l'issue des trois précédents appels à candidature, le CSM a pu nommer le procureur, le juge d'instruction, le substitut et des juges du premier degré. Si le nouvel appel est infructueux, un procès-verbal de carence sera adressé au CSM. La structure aurait dû être opérationnelle en mars 2017. Le FMI attend impatiemment la mise en place de ce PAC qui conditionnait le déblocage de la Facilité élargie de crédit (FEC). Parmi les dossiers en attente : les affaires de trafics de bois de rose, celles concernant la conseillère de la présidence Claudine Razaimamonjy et l'interpellation des récalcitrants à la déclaration de patrimoine.

12/01 - Le projet de loi sur les « biens mal acquis » suscite des inquiétudes, notamment parmi les députés, qui redoutent que ce texte soit instrumentalisé par le pouvoir pour éliminer des adversaires. Les initiateurs du projet tentent de rassurer. Selon eux, en effet, les affaires de corruption, de blanchiment et de financement du terrorisme seront du ressort exclusif du pôle anti-corruption (PAC) dont l'indépendance est garantie. Mais l'installation de ce pôle n'est pas encore assurée, en raison de difficultés de recrutement. Par ailleurs, bien qu'indépendant du pouvoir, celui-ci est susceptible de subir des pressions. Autre source de préoccupation : la confiscation des avoirs illicites pourrait être décidée avant toute décision de justice, ce qui reviendrait à remettre en cause la présomption d'innocence.

12/01 - Impunité pour le sénateur Riana Andriamandavy VII, dénonce Midi. Le 6 avril 2017, il s'était fait accompagner de « *gros bras* » pour caillasser le portail et forcer l'entrée du bâtiment du Bianco, dans l'objectif de réclamer la libération de la conseillère spéciale du président de la République, Claudine Razaimamonjy qui était alors auditionnée pour corruption et détournement. Les faits se sont déroulés au vu et au su de nombreux journalistes. Pourtant, jusqu'ici, Riana Andriamandavy VII n'a pas été inquiété et continue de jouir de son statut de vice-président du Sénat et leader du parti au pouvoir. Neuf mois après les faits, la justice n'a donné aucune suite à la plainte déposée par le SMM et par sa présidente Fanirisoa Ernaivo, qui poursuit le sénateur HVM pour diffamation, menace de mort par SMS, violence et voie de fait. Le 3 mai, le procureur général près la cour d'appel avait pourtant émis un « *Soit transmis* » ordonnant à la brigade des recherches de la gendarmerie de convoquer le sénateur « *pour enquête et éventuellement en vue d'un déferrement* ». Une situation qui tranche avec les propos tenus par la ministre de la justice au sujet de Marc Ravalomanana, laissant entendre que la décision de justice le concernant pourrait être exécutée, « *au nom du respect de l'Etat de droit* ».

17/01 - Affaire Antsakabary : la CNIDH prévoit d'effectuer une deuxième mission à Antsakabary pour apprécier l'évolution de la situation, faire le point sur les réparations accordées aux victimes ainsi que sur les travaux de réhabilitation des foyers incendiés. Les huit présumés, auteurs du meurtre des deux policiers qui a constitué l'élément déclencheur de l'expédition punitive des forces de l'ordre, demeurent en cavale. En outre, les cinq prévenus arrêtés ont été remis en liberté « *pour expiration du délai légal de mise en détention préventive* » et n'ont pas encore été jugés. Tout porte à croire, selon *Midi*, que la date du procès sera renvoyée aux calendes grecques. La plainte déposée par la population pour incendie criminel et maltraitements n'a connu aucune suite. « *La poursuite est mise en sourdine pour la quarantaine de policiers incriminés* », affirme la CNIDH, avant de rappeler que le tribunal de Mandritsara s'est dessaisi de l'affaire « *au profit du tribunal de première instance d'Antananarivo* ». Néanmoins, « *aucune audition n'a été concrétisée sept mois après le transfert des dossiers et un an après les faits* ». Outre l'affaire Antsakabary, la CNIDH projette de suivre de près la situation des lanceurs d'alerte, tel Raleva, activiste environnemental, opposant à l'exploitation aurifère chinoise de Mananjary, incarcéré depuis le 3 octobre en attendant son procès. Une détention arbitraire qui ne lui a pas permis de préparer et présenter sa défense. La CNIDH compte se rendre dans le courant de l'année à Vohilava Mananjary aux fins « *de voir les risques auxquels est exposée la population locale face à l'exploitation aurifère et d'enquêter sur le droit à la défense et à un procès équitable* » de Raleva. La CNIDH se préoccupe également de la traite des femmes malgaches en Chine. La présidente de l'association « *Nosy Malagasy* » (ANM) et ancienne juge international, Arlette Ramarosan, « *a porté plainte à Genève concernant l'affaire Antsakabary* », titre *Midi*.

10/01 - Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie soutient que l'assainissement du corps se poursuit. Selon lui, les responsables de la gendarmerie sont conscients du mécontentement de la population à l'égard de ses hommes sur le terrain. Tout est mis en œuvre, affirme-t-il, pour sanctionner les personnels corrompus. La population est appelée à dénoncer les actes de corruption aux supérieurs hiérarchiques locaux. En 2017,

seules 31 plaintes ont été déposées, loin des 210 enregistrées en 2016. Sept dossiers ont été mis en instruction, trois gendarmes ont été placés en détention préventive, quatre sont en liberté conditionnelle. Le secrétaire d'Etat se félicite de ces résultats, qui fourniraient la démonstration que la corruption est en bonne voie d'éradication.

14/01 - Depuis le 1er janvier, la perception de droit de timbre pour l'obtention de visas de séjour a été attribuée en exclusivité à la société Ametis (Agence malgache d'édition de titres et de timbres sécurisés). Un marché juteux qui, selon les estimations de *La Vérité*⁹, générerait une recette annuelle de plus de 40 milliards Ar. « *Un pactole sur lequel s'est abattue, tel un rapace sur sa proie, une véritable 'piraterie publique-privée' (3P)* », écrit le quotidien. Car le contrat de concession instaurant le système de visa électronique pour les étrangers (eVisa) manquerait totalement de transparence et prendrait appui sur un « *décret-fantôme* », adopté en conseil des ministres le 7 novembre mais non publié. La délégation de service aurait été accordée sans appel d'offres. La société appliquerait des tarifs largement supérieurs à ceux prévus par le code des impôts. Une surtaxe qui ne serait pas sans rappeler le fameux Acd (Advanced cargo declaration) qui consistait à frapper d'une taxe additionnelle les cargaisons des navires accostant ou en partance des ports malgaches. Une initiative prise au plus haut niveau de l'Etat qui avait provoqué la levée de boucliers généralisée des opérateurs et de certaines chancelleries étrangères. *La LOI* n'hésite pas à citer le nom de Mbola Rajaonah, conseiller du président de la République et proche parmi les proches de la première dame, comme étant l'un des instigateurs de cette « *piraterie publique-privée* ». Le ministère des finances et du budget indique que la mise en place de l'eVisa est un engagement que Madagascar a pris envers l'OMT (Organisation mondiale du Tourisme) pour se conformer aux normes internationales. Le droit de visa collecté est versé automatiquement au fisc par la société Amétis. Le fisc peut accéder à tous les flux d'informations de la plateforme d'eVisa, rassurent les autorités. Sur chaque demande de visa d'un montant de 80 000 Ar (20 euros), Amétis prélève 7 euros pour frais de prestations.

19/01 - Les fonctionnaires fantômes devront rembourser. Les mesures d'assainissement de l'administration, lancées en février 2017, continuent d'être appliquées et il semble que l'Etat soit déterminé à mener la lutte à son terme. Après la mesure de suspension de solde de certains fonctionnaires fin 2017, qui a entraîné une vague de protestation, notamment parce qu'elle a également touché des fonctionnaires en activité, le ministère des finances et du budget a décidé de faire rembourser les « *trop-perçus* ». Les fonctionnaires fantômes auraient engendré jusqu'à 50 milliards Ar de perte pour l'Etat, note *Tribune*. A ce jour, plus de 4 000 fonctionnaires n'auraient pas encore apporté de justificatif de leur activité. Un délai d'un à deux mois leur est accordé, avant passage en conseil de discipline et demande de remboursement des sommes indument perçues.

► Santé

09/01 – Epidémie de peste¹⁰ - L'OMS a décerné un « Certificat de reconnaissance » à Hery Rajaonari-mampianina « pour son leadership et son engagement à sauver des vies, lors de la lutte contre l'épidémie de peste ». Le Certificat a été remis au Chef de l'Etat par le DG de l'OMS. « *Madagascar peut faire disparaître à tout jamais les épidémies de peste grâce à des investissements stratégiques dans son système de santé, et notamment en améliorant l'accès aux soins de santé, ainsi que la préparation, la surveillance et les capacités de riposte, et en appliquant le Règlement sanitaire international de 2005* », a déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus. L'opinion publique continue de contester la réalité de cette épidémie de peste pulmonaire qui aurait fait officiellement plus de 200 morts.

09/01 - Projet de « Couverture santé universelle ». Lors des rencontres avec les ministres de la santé et des affaires étrangères, le DG de l'OMS a loué « *la volonté et la détermination du gouvernement malgache de mettre en place la couverture santé universelle* » afin d'améliorer les services de santé offerts à la population. « *Elle sera un projet-pilote en la matière* », a-t-il avancé. Madagascar a élaboré une Stratégie nationale de couverture santé universelle (SN-CSU) en décembre 2015. Une caisse nationale de solidarité devrait voir le jour. L'Etat est à la recherche de sources de financement.

29/01 - L'accès aux services de santé reste un défi majeur pour Madagascar. L'indicateur de prestation de soins de santé réalisé avec la Banque mondiale fait apparaître de graves lacunes. Des médecins affectés dans des lieux enclavés refusent leur affectation. La disponibilité des intrants dans les lieux enclavés constitue un autre défi majeur, les stocks de médicaments des centres de santé de base sont limités, contraignant les patients à s'adresser à des médecins privés. Seuls 18 % des structures disposent des équipements

⁹ <http://www.laverite.mg/politique/item/5435-visas-aux-frontiers-C3%A8res-piraterie-publique-priv%C3%A9e-sur-les-200-milliards-de-recette-annuelle.html>

¹⁰ Cf. le très intéressant reportage de la chaîne TV Arte : <https://www.koolsaina.com/reportage-arte-peste-a-madagascar/> (24'14)

indispensables pour pratiquer des soins obstétricaux d'urgence. Le faible accès à l'électricité pose problème pour la conservation des médicaments et des vaccins. Seules 28 % des formations sanitaires ont accès à l'électricité, à l'eau potable et à un assainissement amélioré.

28/01 - La lèpre touche environ 200 000 personnes par an dans le monde d'après l'OMS et Madagascar reste l'un des cinq pays les plus touchés en Afrique. Sur la Grande Ile, entre 1 500 et 2 000 nouveaux cas de lèpre sont recensés chaque année. Une maladie qui reste tabou dans le pays. Les malades sont la plupart du temps rejetés par la société. A Fianarantsoa, comme dans d'autres villes du pays, les lépreux sont souvent recueillis et soignés dans des dispensaires tenus par des religieuses¹¹.

29/01 - Paludisme - 301 personnes ont perdu la vie en 2017. Ce chiffre reflète une baisse en termes de mortalité par rapport aux années précédentes et ce depuis 2012. Madagascar s'achemine vers l'élimination progressive du paludisme et certains districts des régions centrales sont même déjà au stade de pré-élimination. La bataille cependant est loin d'être gagnée. Les chiffres fluctuent fortement d'une année sur l'autre : 300 000 cas ont été enregistrés en 2016, 700 000 en 2015, 500 000 en 2017. La situation serait pré-occupante dans le Sud du pays et parmi les populations à forte mobilité. Les cyclones remettent en cause à chaque fois les résultats encourageants enregistrés.

► Education, université

22/01 - Enseignants FRAM : recrutement réduit de 60 % cette année, soit 4 000 au lieu des 10 000 prévus comme ce fut le cas pour les années précédentes, avec pour objectif de parvenir à 50 000 recrutements en fin de mandat présidentiel. Cette réduction résulterait du choix de privilégier la qualité des recrutements sur la quantité, le pouvoir ayant été vivement critiqué pour avoir effectué des embauches de personnels dépourvus du minimum de compétences requis.

09/01 - La crise perdure à l'université de Mahajanga. La rentrée annoncée pour début janvier n'a pas pu avoir lieu suite aux manifestations organisées par le Bureau des étudiants avec le soutien de certaines de leurs familles. Ils exigent le limogeage du président de l'université et leur relogement suite à l'incendie de la cité universitaire survenu lors des troubles de la fin 2017. Des associations étudiantes régionales condamnent les discriminations ethniques dont ils seraient victimes et l'arbitraire de sanctions prises dans le cadre d'un récent conseil de discipline. Trois étudiants dont le président du Bureau des étudiants, le vice-président ainsi que le conseiller de l'association des étudiants d'Antsiranana ont été arrêtés pour avoir empêché les étudiants de reprendre les cours.

14/01 - La situation est jugée explosive à l'université de Mahajanga. Des étudiants en grève ont caillassé la voiture du directeur de cabinet du campus et celle d'un enseignant-chercheur, qui a été grièvement blessé. Les contestataires ont cherché à empêcher à tout prix la tenue des examens. Les forces de l'ordre ont été appelées en renfort pour disperser les émeutiers, indique *La Vérité*. Le président du Bureau des étudiants figure parmi ceux qui ont été arrêtés par la gendarmerie de Mahajanga lors du blocage des examens au grand amphithéâtre de la faculté des sciences. Le tribunal administratif de Mahajanga a rejeté la requête en annulation des décisions du conseil de discipline de l'université déposée par les étudiants. Les sanctions annoncées seront appliquées à 61 étudiants sur les 65 convoqués. Lors d'une nouvelle manifestation au cours de laquelle des barrages ont été érigés, les forces de l'ordre ont arrêté 18 étudiants.

13/01 - N'ayant pas obtenu satisfaction de son ministère de tutelle, le syndicat des enseignants-chercheurs (SECES) de l'université d'Antananarivo décide de geler les notes en pleine période d'examen. Le syndicat réclame le versement des indemnités de recherche des retraités en service ainsi que d'autres avantages catégoriels. La grève, déclenchée en décembre, se durcit, prenant en otage les étudiants et compromettant le redémarrage de l'année universitaire au mois de mars. Un appel a été lancé aux universitaires des autres établissements de la Grande île pour qu'ils se rallient au mouvement. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Monique Rasoazanana, annonce que « *des mesures vont être prises à l'encontre des enseignants qui ne respectent pas l'obligation de service et de ceux qui persistent à bloquer la sortie des résultats* ».

16/01 - Tension à l'université d'Antananarivo. Les étudiants en médecine protestent contre le retard de paiement des bourses. Des affrontements se sont produits avec les forces de l'ordre. A l'école Polytechnique de Vontovorona les étudiants ont boycotté la rentrée pour protester contre la hausse des droits d'inscription, des frais de scolarité et des loyers. Chaque année universitaire, le retard du paiement des bourses engendre

¹¹ <http://www.rfi.fr/emission/20180128-madagascar-exclusion-lepreux-est-monnaie-courante>

des manifestations violentes au sein des universités, tant à Antananarivo, qu'à Toamasina ou encore à Fianarantsoa et Mahajanga, déplore *L'Express*.

► Migrations, réfugiés, traite

12/01 - Traite de femmes malgaches en Chine : des membres d'un réseau tombent¹². Un couple malgache a été incarcéré et une femme malgache qui serait la responsable d'un réseau a été arrêtée en Chine et rapatriée à Madagascar dans le cadre d'accords de coopération policière et judiciaire entre les deux pays. L'homme placé en détention préventive est un employé de la compagnie Air Madagascar. Ces trois personnes ont été arrêtées suite aux plaintes déposées par des victimes de ce réseau. Selon une source policière, une femme malgache est vendue en Chine 24 millions Ar. Le recrutement s'effectue sur des critères physiques. Les jeunes filles sont attirées par des propositions d'emploi alléchantes. Arrivées sur place, elles sont placées à l'isolement et leur passeport est confisqué. Elles ont ensuite été forcées de se marier avec des hommes handicapés ou victimes de guerre et envoyées à la campagne. La responsable du réseau avait conclu un contrat avec ses relais malgaches pour l'envoi de cinq jeunes filles par mois. Le réseau fonctionnait depuis 2014. Déjà identifiées, quatre femmes malgaches sont actuellement prises en charge par l'OIM. Des recherches sont en cours pour retrouver d'autres jeunes filles. Deux parents de migrantes ont fait appel de la décision de mise en liberté provisoire de la femme malgache, Emilienne.

16/01 - Travailleuses expatriées : la région Sava particulièrement concernée. Le ministère de la population et de la promotion de la femme a révélé que pour le premier semestre 2017 71 femmes avaient tenté de rejoindre les pays du golfe, le Liban et le Koweït notamment. La majorité de ces femmes viendraient de la région Sava (62 sur les 71). L'envoi de domestiques au Moyen Orient est pourtant interdit depuis 2013 suite à des cas de maltraitements, de torture ou de viol. Si certaines femmes reviennent après avoir été maltraitées et violentées, d'autres ont pu se construire une vie digne à Madagascar grâce à leurs économies, indique *Tribune*, qui cite un village nommé « *Antanambaon'i Koweït* », construit à Andapa dans la région Sava par des femmes rentrées au pays.

La Gazette écrit : « *Les agences de placement non agréées, voire clandestines, continuent leur business d'exportation de malheureuses femmes dans l'eldorado arabe pour esclavage moderne* ».

29/01 - Envoi de travailleuses malgaches au Koweït - Trois passeurs arrêtés par le service des enquêtes spécialisés (SCES). Deux candidates au départ, originaires de la région Sava, ont été découvertes au domicile de l'un des prévenus. La police a mis la main sur 31 faux passeports et plusieurs dossiers. L'épouse du cerveau de la bande est encore recherchée. Les candidates devaient verser 2,4 millions Ar pour constituer leur dossier.

► Liberté d'expression, médias

18/01 - Le ministère de la communication persiste à vouloir diriger la commission de délivrance des cartes professionnelles des journalistes. Les membres du bureau de l'Ordre de la province d'Antananarivo affirment une nouvelle fois que l'article 55 du nouveau code de la communication est bafoué. « *Il incombe à l'Ordre de s'occuper de la délivrance des cartes professionnelles des journalistes et non au ministère de tutelle* », précisent-ils dans un communiqué.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Bois précieux, exploitations minières, trafics de ressources, foncier

13/01 - Trafic de palissandre - Un colonel de gendarmerie suspecté. Il a été enquêté pour le transport de 80 rondins de palissandre saisis à Betafo. Il affirme que ce chargement ne lui appartient pas mais qu'il connaît l'un des trois individus interceptés avec le poids lourd, déjà placé sous les verrous. Deux subalternes de l'officier seraient impliqués mais le haut gradé se serait opposé à l'audition de l'un d'eux.

27/01 : Maroantsetra - Les touristes qui viennent en masse visiter les réserves naturelles dérangent et gênent les exploitations illicites de bois précieux, constate Armand Marozafy, coordonnateur régional du réseau Lampogno. Des informations que confirme également Clovis Razafimalala, militant écologiste poursuivi pour avoir dénoncé le trafic de bois précieux dans cette partie de l'île. Les touristes sont les témoins oculaires des trafics qui perdurent, ils prennent des photos qu'ils publient sur le Web et vont jusqu'à alerter les

¹² <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/traite-humaine-la-patronne-du-traffic-en-chine-arretee/>

baillleurs de fonds et les gestionnaires des parcs. Durant la haute saison, les vols d'Air Madagascar à destination de Maroantsetra ont été souvent perturbés, voire annulés, sous des prétextes qui ne paraissent pas très crédibles. Ils ont repris normalement la saison touristique passée.

03/01 - Le 30 décembre, la police des mines a finalement procédé à la fermeture du site d'exploitation aurifère de la société Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G.) à Vohilava dans le district de Mananjary. Dans un communiqué¹³, le Collectif Tany et le CRAAD-OI rappellent que cette mesure a été prise après plusieurs semaines marquées par des manifestations populaires de protestation contre cette exploitation aurifère d'une part, et des représailles à l'encontre des défenseurs des droits des communautés riveraines et de l'environnement d'autre part. Ces représailles comprenaient notamment la récente agression physique d'un Ampanjaka, ainsi que la détention et la condamnation à 2 ans d'emprisonnement avec sursis en octobre 2017 de Raleva, membre de l'Observatoire Indépendant des Droits Economiques, Sociaux et Culturels à Madagascar (OIDESCM) coordonné par le CRAAD-OI et du groupe Justice et Paix. Il bénéficie également du soutien d'Amnesty international. Ces organisations ont soutenu ce combat en faveur des droits fondamentaux des communautés concernées. « *Cette mesure prise par les autorités traduit la reconnaissance des effets catastrophiques des opérations de cette société d'exploitation aurifère illégale sur l'environnement, la santé et les moyens d'existence de la population locale* », note le communiqué.

15/01 - Collectif Tany - « Pour un arrêt du projet DNI Metals de Vohitsara ». Des propriétaires de terre impactés par le projet minier d'exploration du graphite à Ambatolampy - Vohitsara, district de Brickaville, ont déposé une plainte auprès du tribunal de Toamasina pour demander l'arrêt des opérations minières de la société DNI Metals, rappelle le Collectif dans un communiqué de presse¹⁴. Le verdict du tribunal de première instance qualifie la requête des propriétaires de « *malvenue* » alors que l'historique des faits documentés et le texte de l'ordonnance de référé publié par le tribunal confirment l'existence de dysfonctionnements et abus dans les activités et les autorisations de cette société par rapport à la législation. L'audience en appel aura lieu dans le courant du mois. Le Collectif appelle en particulier les citoyens des pays dont les investisseurs et actionnaires de la société sont originaires, à soutenir les communautés locales victimes de ce projet.

26/01 – La fièvre du saphir reprend dans le corridor d'Ankeniheny Zahamena où se trouve l'aire protégée de Didy, à proximité d'Ambatondrazaka. Un afflux d'exploitants a été constaté par les gestionnaires de la zone, dont la sécurisation a dû être renforcée. Le maire dément les rumeurs de libéralisation de l'exploitation minière. La gendarmerie a saisi un bloc de cristal de roche de plus de 500 kg qui venait d'être déterré en catimini dans la réserve. Le bloc doit être placé sous la protection du ministère des mines, qui décidera des procédures à engager.

11/01 - Un bateau à voile de trafiquants, embarquant 460 tortues radiata à son bord, a été arraisonné près de la côte de Morondava suite à une panne mécanique. 78 d'entre elles étaient en voie de décomposition avancée. Trois marins, dont le propriétaire de navire, ont été placés en garde à vue. D'après la population locale, ce trafic en mer existait depuis longtemps. Un acheteur chinois serait impliqué dans ces trafics. Le parquet met tout en œuvre pour démasquer ce réseau mafieux qui opérerait depuis Toliara.

13/01 - Trafic de tortues - L'assistant parlementaire d'un député de Toliara arrêté à l'aéroport d'Ivato. Les douanes ont mis la main sur 126 tortues radiées lors de l'enregistrement du vol de Kenya Airways à destination de Nairobi. Le propriétaire des valises saisies a été placé en garde à vue. Il avait présenté au contrôle un passeport de service et un faux ordre de mission portant la signature du président de l'Assemblée nationale. L'assistant parlementaire devait transiter par Nairobi pour se rendre au Vietnam où une importante réunion devait, dit-il, se tenir. Selon *Ma-TV*, un opérateur chinois serait en réalité le cerveau de cette affaire. Les membres d'organismes environnementaux, les autorités et les journalistes locaux ont participé à une opération de sauvetage des tortues survivantes. Un lâcher de ces animaux dans la forêt épineuse du sud-ouest, leur milieu naturel, est prévu prochainement. On estime à environ 15 000 le nombre de tortues qui ont été capturées chaque année à Madagascar entre 2009 et 2016, pour alimenter le trafic national et international.

16/01 - Litige foncier - Trois-cent familles expulsées à Soavinandriana Itasy suite à une décision judiciaire¹⁵. Un terrain de 569 ha vendu durant la deuxième République est à la source du contentieux. Défaits en décembre devant la cour de Cassation, les occupants, opposés à un ancien ministre, doivent abandonner leurs terrains, habitations et tombeaux familiaux. Ces terrains appartenaient avant 1970 à des colons mais les

¹³ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/22/48/448497/118727953.pdf>

¹⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/55/37/448497/118790895.pdf>

¹⁵ <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/litige-foncier-trois-cent-%e2%80%88familles%e2%80%88expulsees%e2%80%88a%e2%80%88soavinandriana%e2%80%88itasy/>

riverains ont commencé à les occuper et à les aménager peu à peu. Ceux qui se déclarent être propriétaires ne se sont manifestés que depuis l'année dernière. Après une première tentative d'expulsion à 1989, l'acquéreur avait intenté en 2016 une action en justice contre neuf membres de l'association villageoise. Outre l'expulsion, la partie perdante devra s'acquitter d'une amende de trois millions Ar par hectare.

► Coopération, bailleurs de fonds

19/01 - Le Maroc envoie une aide humanitaire à Madagascar. Sur instructions royales, une aide humanitaire a été acheminée suite au cyclone Ava qui a frappé récemment le pays, faisant de nombreuses victimes. Cette aide humanitaire de 30 tonnes est composée de tentes, de couvertures et de produits alimentaires de première nécessité, indique le ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale. Elle a été acheminée à bord de deux avions des forces royales.

20/01 - Une voie rapide reliant le port de Toamasina à la RN 2 sera financée par un prêt préférentiel de 205,5 milliards Ar de la Chine, d'une durée de 30 ans, avec un délai de grâce de 5 ans pour le remboursement. « *Le ciel est bleu, les relations entre les deux pays sont en pleine forme* », s'est félicité le ministre des affaires étrangères, Henry Rabary-Njaka, signataire de l'accord avec l'ambassadeur de Chine.

► Situation économique

09/01 - « Cinq ans après la fin de la crise politique qui a secoué le pays, la situation économique de Madagascar reste préoccupante », titre *Jeune Afrique*¹⁶. « *Malgré toutes ses richesses naturelles, le pays figure toujours parmi les plus pauvres au monde. Si les bailleurs de fonds internationaux saluent le travail du gouvernement pour remettre l'économie du pays sur les rails, ce dernier doit également compter avec les catastrophes naturelles et sanitaires qui frappent de manière récurrente la Grande Île. Alors qu'il se remettait à peine de l'invasion de criquets de 2013, le secteur agricole, qui compte pour plus d'un quart du PIB et fait travailler près de quatre Malgaches sur cinq, a subi en mars le passage du cyclone Enawo, qui, en dévastant le nord-est du pays, a limité la contribution du secteur primaire dans la croissance du pays. Estimée à 4,5 % pour cette année, celle-ci vient d'être révisée par le FMI à 4,3 %. Et c'est sans compter les conséquences liées à l'épidémie de peste, dont les effets sur l'activité économique du pays restent à mesurer. Après les 3,1 % enregistrés en 2015 et les 4,2 % de l'année dernière, le PIB continue donc sa progression mais garde un rythme bien inférieur à celui prévu par le PND 2015-2019, qui tablait sur une croissance de 8,9 % dès 2017. Il est surtout insuffisant pour faire face aux besoins de Madagascar en matière de santé et d'éducation, quand huit personnes sur dix vivent dans des conditions d'extrême pauvreté et un enfant sur deux souffre de malnutrition, alors que la croissance démographique est en progression de 2,8 % par an. L'inflation, qui pourrait culminer à près de 8 % cette année, devrait encore compliquer les conditions de vie de la population, confrontée à l'envolée des prix du riz mais aussi des principaux produits d'importation, à commencer par le pétrole* ».

10/01 - Les mauvaises pratiques s'amplifient dans la filière vanille, favorisée par l'explosion des cours mondiaux (600 dollars le kg). La cueillette précoce et les vols sur pied se développent, ainsi que certaines pratiques visant à tromper les acheteurs sur la qualité du produit. Les producteurs sont la cible de trafiquants et l'insécurité atteint des niveaux préoccupants¹⁷. La vanille est devenue la seconde source de devises du pays, après le textile et le nickel. Sa part dans les exportations est passé de 1 % en 2012 à 18 % en 2016. Le secteur fait vivre près de 100 000 personnes, sur 8 régions.

29/01 - La filière vanille menacée de disparition en raison des opérations illicites menées par des acteurs occasionnels qui contribuent à désorganiser le secteur. De graves anomalies affectent notamment la collecte et l'exportation depuis plusieurs mois, avec la complicité de certains responsables étatiques. La hausse déraisonnable des cours et la dégradation de la qualité mettent en jeu la compétitivité du produit à l'international. Certaines personnalités douteuses se seraient emparées de la filière et l'utiliseraient pour pratiquer du blanchiment d'argent. Un collecteur non agréé de Sambava est pointé du doigt.

17/01 - Selon *La Gazette*, les besoins d'importation de riz pour la campagne 2017/18 (avril/mars) sont estimés à 560 000 tonnes, bien au-dessus de l'année précédente et de la moyenne, en raison de la réduction de la production et des stocks. Entre avril et octobre 2017, on estime que 320 000 tonnes de riz ont déjà été importées. Au total, plus de 800 000 tonnes de céréales sont nécessaires pour combler le déficit de production et maintenir des niveaux de consommation quasi stables. La pénurie sur le marché intérieur et la rétention

¹⁶ <http://www.jeuneafrique.com/mag/502546/economie/madagascar-leconomie-reste-tres-fragile/>

¹⁷ "Vanille, le parfum amer de la spéculation", un reportage diffusé sur France 2 dans le magazine "*L'Angle éco*" le 11 janvier 2018. https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/video-vanille-le-parfum-amer-de-la-speculation_2554435.html (17'44)

des stocks ont provoqué une hausse préoccupante des cours. La production réduite de 2017 pourrait avoir un impact négatif sur la superficie ensemencée de la campagne 2017/18.

20/01 - La loi sur les Zones économiques spéciales (ZES), adoptée à la quasi-unanimité et sans amendement en novembre 2017, rejetée par la HCC¹⁸. Trois projets de ZES sont concernés : Moramanga pour le textile, Tolagnaro pour le parc Ehoala et Antsiranana pour le tourisme. La Cour constitutionnelle rejette plusieurs articles qui octroient une marge de manœuvre trop importante à l'autorité de régulation des ZES, au détriment de la loi et des fonctions régaliennes de l'Etat. La réussite des expériences chinoises au début des années 1980 a fait école. Moteur de croissance rapide pour des pays comme l'Inde ou l'Iran, Madagascar escomptait suivre la même voie. Le FMI avait pourtant déjà émis des doutes concernant l'impact de ces ZES sur l'économie nationale. L'institution avait notamment alerté les autorités sur les risques de pertes de recettes pour l'Etat, en raison des conditions particulièrement avantageuses et dérogoires offertes aux investisseurs. Des observateurs craignent en outre que les ZES donnent lieu à des ventes massives de terrains aux investisseurs. Le gouvernement a fait savoir que le texte « *retoqué* » par la HCC fera l'objet d'une reformulation avec le concours d'experts et de parlementaires. Le ministre de l'aménagement du territoire précise que les terrains ne seront pas vendus mais seront concédés pour une durée de 30 ans, avec possibilité pour l'Etat de dénoncer la convention.

29/01 - La monnaie nationale poursuit sa dépréciation. Au cours officiel, la valeur de l'euro a dépassé le seuil symbolique des 4 000 Ar en fin de mois. La dégradation avait été présentée au dernier trimestre 2017 comme purement conjoncturelle.

29/01 - Madagascar : économie « très risquée » pour la Coface. Le spécialiste de l'assurance-crédit publie son guide « *Risques pays et sectoriels 2018* »¹⁹ qui évalue les perspectives macroéconomiques et l'environnement des affaires de 160 pays et de 13 secteurs d'activité. Pour le continent africain et l'océan Indien, la majorité des économies sont classées dans les trois catégories suivantes : 9 États, dont le Bénin, la Côte d'Ivoire et la Tunisie, obtiennent la note B (probabilité assez élevée de défaillances d'entreprises), 14 États, dont l'Afrique du Sud, l'Algérie et le Niger, présentent des « *risques élevés* » de défaillances d'entreprises (catégorie C) et 12, parmi lesquels Madagascar, le Mali ou la RDC, sont considérés comme « *très risqués* » (catégorie D). Enfin, la catégorie E, celle des risques « *extrêmes* », rassemble les économies les plus fragilisées, comme la Libye, l'Érythrée et le Soudan. Maurice parvient à se hisser en catégorie A3 qui représente « *un environnement des affaires sécurisé même s'il peut présenter des insuffisances* »

► Divers, cataclysmes naturels

18/01 - Antananarivo, 3ème ville la plus sale du monde d'après un classement de la revue Forbes. Sur les 25 mégapoles mondiales classées les moins propres, 15 sont des villes africaines. Sur le classement mondial, Antananarivo se retrouve en 3e position des villes les plus sales après Baku (Azerbaïdjan) et Dhaka (Bangladesh) et **en 1ère place en Afrique**. Le classement remonte à 2008 mais la situation n'a fait que se dégrader. Deux ans après sa prise de fonction à la tête de la mairie, Lalao Ravalomanana ne parvient pas, elle non plus, à initier des réformes dans la gestion de la ville. Rien d'étonnant à cela, d'après *L'Express*, compte tenu de la montée préoccupante de l'incivisme et des luttes politiques intestines qui affectent la capitale depuis la Première République. Antananarivo est un tremplin incontournable depuis 15 ans pour accéder aux plus hautes fonctions. Le pouvoir se garde donc de faciliter la tâche à son maire, mieux, on le prive de subventions et on lui interdit de nouer des partenariats avec des bailleurs de fonds. Les équipements municipaux et les infrastructures ont été conçues pour une ville de 500 000 habitants, alors qu'on en compte actuellement 3 millions et que l'on s'attend à ce qu'Antananarivo compte 7 millions d'habitants en 2030.

Antananarivo a été classé 218^e sur les 500 villes les plus polluées au monde, selon une étude de l'OMS en 2016. Cette pollution aux particules fines expliquerait pour partie la hausse des victimes d'un AVC, maladie qui serait à l'origine de 20 % des décès à l'hôpital universitaire Joseph Raseta Befelatanana.

13/01 - Le passage du cyclone Ava sur Madagascar, le premier de la saison cyclonique, a fait 51 victimes. 22 personnes sont portées disparues. Plus de 159 000 habitants sont sinistrés et plus de 20 000 ont été déplacés. Ce bilan établi par les autorités est encore provisoire. Les victimes se plaignent du retard des interventions. *Tribune* écrit : « *la médiocrité et le faible degré de fiabilité de nos infrastructures, ont été démontré par le cyclone* ». Des ouvrages d'art récemment réhabilités avec l'aide de la communauté internationale ont à nouveau été emportés, provoquant inondations et rupture de liaisons routières majeures. Des glissements de

¹⁸ <http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/legislation-la-loi-sur-le-zes-rejetee-par-la-hcc/>

¹⁹ <http://www.jeuneafrique.com/523491/economie/carte-quels-risques-pour-les-investissements-en-afrique/>

terrain et des éboulements menacent plusieurs quartiers de la capitale. 380 salles de classe ont été totalement ou partiellement détruites. Comme à chaque crise, des établissements scolaires ont été réquisitionnés, privant de classe de nombreux élèves. *Madagate* pointe du doigt l'indifférence du pouvoir qui tenait sa traditionnelle cérémonie de présentation des vœux au palais d'Iavoloha au moment même où le cyclone ravageait le pays, sans faire aucune allusion à la catastrophe en cours. Pour *L'Express*²⁰, l'Etat ne manquera certainement pas de faire une nouvelle fois appel « à la charité internationale » et par la suite, aucun contrôle ne sera effectué sur l'utilisation des aides. En mars 2017, Enawo avait fait au moins 78 morts. Au cours des dix dernières années, Madagascar a été frappé par 45 cyclones et tempêtes tropicales. Pour *Midi*, le passage du cyclone Ava a fortement aggravé les conditions de vie dans plusieurs régions. L'insécurité alimentaire s'installe et va affaiblir encore plus une population déjà mal en point. « *C'est un véritable plan d'urgence qu'il faut élaborer pour lui venir en aide mais pour le moment, les autorités se contentent de manifester leur compassion* ».

11/01 - Aide aux sinistrés : plus d'une tonne de riz détournée. « *Détourner des biens communs est un fait récurrent. D'autant plus que l'objet en question est la principale denrée de Madagascar : le riz... et que le prix de celui-ci atteint un pic...* », écrit *Ma-TV*. Le don de riz du président de la République à Toamasina, destiné aux sinistrés des cyclones, a été en partie détourné. Par ailleurs, les sinistrés se plaignent de la distribution inéquitable de ce don : les distributeurs privilégieraient les membres du parti présidentiel et leurs familles. Le chef de l'Etat avait offert 100 tonnes de riz. Les victimes réclament l'ouverture d'une enquête. D'autres articles de donation, comme des ustensiles de cuisine, auraient été revendus sur le marché de Toamasina.

Taux de change au 31/01/18 : 1 euro = 3981 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, L'actualité.mg, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), Africatime, Madagascar Environmental Justice Network.

²⁰ <http://www.lexpressmada.com/blog/opinions/ava-rice/>